Ministère de l'Industrie et du Commerce

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Industrie
et du Commerce

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal: 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-06953-x
ISSN: 0713-3723

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi (L.R.Q., c. M-24, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1985.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,

Daniel Johnson

Québec, mars 1986

Table des matières

Avertissement

Partie I
Informations générales 9

Les lois sur l'Industrie et le Commerce 9

Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce 9

Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce 9

Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles 10

La structure administrative du M.I.C. 11

Les effectifs selon les catégories d'emploi 11

Titulaires des fonctions cadres au 31 mars 1985 11

Le budget 1984-1985 12

Partie II
Bilan administratif 13

Direction et soutien administratif 13

Le Cabinet du ministre 13

Le Bureau du sous-ministre 13

Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats 13

La Direction de l'analyse et l'évaluation des projets d'investissements étrangers 14

La Direction de la vérification interne 15

Les relations avec les sociétés d'État 16

Le Bureau des grands projets 20

La Direction des coopératives 21

Soutien technique 26

La Direction générale de l'administration 26

La Direction de la gestion du personnel 26

La Direction des communications 27

Recherche et planification 29

La Direction générale de la recherche et de la planification 29

La Direction des études économiques 29

La Direction des études sectorielles 29

La Direction des études en relations économiques internationales 30

La Direction de l'analyse des politiques et des programmes 30

Politiques et stratégies sectorielles 31

La Direction générale de l'industrie 31

L'organigramme du M.I.C. 32-33

La Direction de la coordination et des programmes 36

La Direction de la chimie et de la métallurgie 38

La Direction des biens d'équipement 40

La Direction des biens de consommation 42

Développement régional et services aux entreprises 45

Les directions régionales 45

La Direction de la promotion des femmes entrepreneures 46

La Direction générale des services aux entreprises 46

La Direction des services aux entreprises commerciales 47

La Direction de l'aide à l'implantation industrielle 48

La Direction des services aux entreprises industrielles 48

La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs 49

Normalisation 50

Le Bureau de normalisation du Québec 50

Industrie touristique 52

La Direction générale du tourisme 52

La Direction du marketing 52

Le Service de la commercialisation 52

Le Service de la publicité 53

Le Service des relations publiques 53

Le Service de l'accueil et des renseignements touristiques 54

La Direction du développement touristique 54

Le Service du crédit touristique 54

Le Service de l'analyse et de la programmation 54

Le Service de l'hôtellerie 55

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 56

La Société du Palais des congrès de Montréal 57

Annexes 59

A Les directions régionales du M.I.C. 59

B Les lois sous la responsabilité du ministre du Tourisme 61

C Le personnel de direction au 31 mars 1985 62

D Les délégations du Québec (tourisme seulement) 63

Avertissement

La rédaction de ce rapport s'inspire de la programmation budgétaire du ministère de l'Industrie et du Commerce plutôt que de sa structure fonctionnelle. Cette approche a imposé des contraintes et explique quelques disparités entre l'une et l'autre.

Certaines sociétés d'État qui relèvent du ministre de l'Industrie et du Commerce sont aussi inscrites dans la programmation budgétaire du M.I.C. Elles sont cependant tenues par la loi de préparer leur propre rapport annuel. Nous y référons le lecteur.

Partie I
Informations générales

Les lois sur l'Industrie et le Commerce

Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité:

- d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'aide à l'intention des personnes, organismes, entreprises et investisseurs, de leur fournir les services et l'aide financière qu'ils jugent nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec;
- de favoriser le développement des coopératives et la concertation des intervenants économiques;
- de soumettre au Gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en ce qui a trait à la prospection d'investissements industriels ou commerciaux et à l'expansion des marchés;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;
- de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec et des lois sur le commerce. L'énumération qui suit donne la liste complète au 31 mars 1985.

Organisation

Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17).

Sociétés et organismes

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14)

Loi sur la Société du parc industriel et aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16)

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17)

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., c. S-18)

Développement industriel

Loi sur les immeubles industriels commerciaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-28)

Développement touristique

Loi de l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)

Commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2)

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2)

Coopératives

Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38)

Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17) a été modifiée par la Loi sur le ministère du Tourisme et modifiant d'autres dispositions législatives (1984, c. 36), entrée en vigueur le 20 décembre 1984. De plus, le remplacement de la Section I de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce de manière à la rendre conforme à la Loi sur la fonction publique, de même que la précision et la modernisation de son mandat constituent des modifications substantielles.

La structure administrative du M.I.C.

Les effectifs selon les catégories d'emploi

Au 1er avril 1984

Catégories d'emploi	postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	78
Professionnels	417
Enseignants	85
Agents de maîtrise	24
Employés de bureau	407
Ouvriers	19
Total	**1 039***

Au 31 mars 1985

Catégories d'emploi	postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	61
Professionnels	336
Agents de maîtrise	5
Employés de bureau	238
Ouvriers	5
Total	**654**

* Ce nombre inclut 19 postes à la Société du parc industriel du Centre du Québec (S.P.I.C.Q.)

Titulaires des fonctions cadres au 31 mars 1985

Cabinet du ministre

Ministre	Rodrigue Biron
Directeur du cabinet	Michel Leguerrier
Adjoint parlementaire	Roland Dussault

Bureau des sous-ministres

Secrétaire du Ministère	Hélène Bilodeau
Direction de la vérification interne	Simon-P. Rainville
Sous-ministre	Charles E. Beaulieu
Sous-ministre adjoint: Relations avec les sociétés d'État	Raymond Beaugrand
Sous-ministre associé: Bureau des grands projets, chimie et métallurgie	André Dorr
Sous-ministre adjoint: Biens d'équipement et de consommation	Onil Roy
Sous-ministre adjoint: Développement régional et services aux entreprises	Ghislain Théberge
Sous-ministre adjoint: Administration et planification	Maurice Turgeon
Sous-ministre adjoint aux coopératives	Benoit Tremblay
Direction de la chimie et de la métallurgie	Jacques Saint-Cyr
Service de la promotion des investissements	Jacques Gagnon
Bureau des grands projets	Pierre Marceau
Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats	Paul Déry
Bureau de normalisation du Québec	Jacques Lapalme
Service de la promotion des investissements	Robert Jones
Direction des biens d'équipement	André P. Caron
Service des équipements de transport	Denis Carette
Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage	Gilles Delisle
Service des produits électriques et électroniques	Micheline Fortin
Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques	Marcel Ruel
Direction des biens de consommation	Michel Chevrier
Service des produits du textile et de l'habillement	Michel Hanson
Service des produits de consommation	Jean-Luc Dubé
Service des produits du bâtiment	André Cloutier

Service de l'industrie des boissons alcooliques	Jacques Ouimet
Direction de la promotion des femmes entrepreneures	Gisèle Desrochers
Direction générale des services aux entreprises	Yves Rancourt
• Direction des services aux entreprises commerciales	
• Direction de l'aide à l'implantation industrielle	Francine Dumont
• Direction des services aux entreprises industrielles	Jacques Quévillon
• Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs	Yvon Bédard
• Direction de la promotion des produits québécois	
Direction régionale — St-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	Josyanne Douvry
Direction régionale — Saguenay–Lac-Saint-Jean	* André Labrie
Direction régionale — Québec	Yvan Giasson
Direction régionale — Mauricie–Bois-Francs	Pierre Clouâtre
Direction régionale — Estrie	Paul Meunier
Direction régionale — Montréal — Laval	Pierre Chamberland
Direction régionale — Laurentides–Lanaudière	Robert Gauthier
Direction régionale — Région-sud	Jacques Doyon
Direction régionale — Outaouais	** Pierre Lévesque
Direction régionale — Abitibi–Témiscamingue	** Claude Lecours
Direction régionale — Côte-Nord — Nouveau-Québec	** Réjean Dion

* Par intérim

** Emploi niveau professionnel

Direction générale de l'administration	Michel Gagnon
• Direction de la régie interne	Mario Côté
Direction de la gestion du personnel	Donald Giguère
Direction des communications	Yves Durand
Direction générale de la recherche et de la planification	Michel Bussière
• Direction de l'analyse économique et des relations internationales	Yvon Pomerleau
• Direction des études sectorielles	Richard Roy
• Direction de l'analyse des politiques et des programmes	Jean-Claude Fréchette

Le budget 1984-1985

Crédits et dépenses de secteur et par programme

	Crédits 1984/85	Dépenses 1984/85
Secteur industries secondaires		
Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	32 909,9	29 917,8
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	210 456,2	169 179,8
Soutien aux sociétés et organismes d'État	123 902,0	123 639,4

Partie II
Bilan administratif

Direction et soutien administratif

Le Cabinet du ministre

Le mandat du ministre est de diriger le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le ministre dans les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec les diverses unités administratives du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du ministre.

Le Bureau du sous-ministre

Le Bureau du sous-ministre a pour mandat de coordonner les stratégies relatives à l'établissement d'actions prioritaires pour le Ministère et d'élaborer des décisions quant aux orientations et aux mesures touchant l'industrie et le commerce.

Il assure, avec les sous-ministres associés, la liaison avec les sociétés d'État, la coordination des grands projets et le développement des coopératives; il veille, avec les sous-ministres adjoints et les directions concernées, au développement des secteurs économiques. Il maintient en outre la liaison entre le Cabinet du ministre et ces divers intervenants. Le personnel du Bureau des grands projets et celui relevant du sous-ministre associé chargé des relations avec les sociétés d'État, font partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	16
Professionnels	9
Employés de bureau	18
Total	**43**

Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est président de la Commission permanente et interministérielle des achats. Un secrétariat a été mis sur pied et on lui a confié le mandat de coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie québécoise des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques pour l'acquisition de biens et services.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Cadres supérieurs	2
Professionnels	11
Employés de bureau	3
Total	**16**

Principales réalisations en 1984-1985

Cette année, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts de sensibilisation à la politique d'achat et au rôle que chacun doit jouer dans son application. À cette fin, il a continué son programme de sensibilisation des intervenants en région qui repose sur la tenue de colloques régionaux. L'objectif de ces colloques est de favoriser l'achat de produits québécois en mettant en contact acheteurs et fournisseurs d'une même région. Une tournée provinciale est actuellement en cours; dix (10) colloques ont déjà été tenus, d'autres sont prévus pour la prochaine année. Pour élargir davantage son programme de sensibilisation, le Secrétariat a participé aux différents salons de la sous-traitance en région, en collaboration avec les bureaux régionaux du Ministère.

Le Secrétariat a oeuvré activement à l'élaboration de modalités d'application de la politique d'achat dans le domaine de la construction, et poursuivi ses travaux en vue de la publication d'un répertoire des produits québécois de la construction, le Construguide, qui sera disponible dès avril 1985.

Il a aussi collaboré à la diffusion, auprès des responsables des achats des ministères, organismes et institutions assujettis à la politique d'achat, de 2 100 exemplaires du Répertoire des produits fabriqués au Québec, publié par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Le personnel a répondu à plus de 600 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat; la plupart des inverventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois.

Le Secrétariat a également donné son avis sur une quinzaine de projets d'acquisition d'une valeur de plus de 500 000 $ afin de maximiser l'impact de ces achats sur l'économie québécoise.

Enfin, le Secrétariat a poursuivi ses visites aux professionnels de la construction et aux manufacturiers afin de les inciter à accorder priorité aux produits québécois dans la préparation de leurs plans et devis et dans la fabrication de leurs produits.

La Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissements étrangers

Le rôle de cette direction est d'analyser les projets d'investissement et d'acquisition qui sont soumis à la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers, de manière à permettre au ministre de l'Industrie et du Commerce de transmettre au gouvernement fédéral l'avis du gouvernement québécois.

De plus, elle administre la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel et la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ). Son directeur est aussi responsable de la supervision de l'administration du Crédit touristique, dont le compte rendu est présenté au chapitre de l'industrie touristique.

Lors de la restructuration administrative de janvier 1985, la Direction a été fusionnée avec le Service de la coordination de la Direction générale de l'industrie pour former la nouvelle Direction des relations extra-ministérielles.

En plus des responsabilités énumérées ci-dessus, cette nouvelle direction coordonne les relations opérationnelles avec les autres ministères et organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient au niveau de l'établissement de mécanismes de collaboration de la participation à des comités conjoints et de la coordination de demandes ou de dossiers multisectoriels impliquant plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation au programme PECEC et les demandes d'avis adressées aux directions sectorielles.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateur	1
Conseillers-cadres et professionnels	6
Employés de bureau	3
Total	**10**

Principales réalisations en 1984-1985

Au cours de l'année, la Direction a reçu 128 demandes d'acquisition d'entreprises par des investisseurs étrangers, auxquelles il faut ajouter les 59 demandes encore à l'étude à la fin du précédent exercice. Au 31 mars 1985, 129 demandes avaient été autorisées, 1 refusée et 10 retirées par les requérants. Précisons que ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (63 %) et, dans une proportion appréciable, des pays d'Europe (32 %). Enfin, 54 % de ces demandes visaient le secteur de la fabrication, contre 25 % pour le commerce.

Pendant ces douze mois, la Direction a reçu également 76 demandes de création de nouvelles entreprises, en addition aux 52 demandes reportées de l'année précédente. De ce nombre, 76 avaient été autorisées, 1 refusée et 11 retirées par les requérants, à la fin de l'exercice. Les pays d'Europe ont présenté 50 % de ces demandes, les États-Unis 45 %. Des 76 demandes autorisées, 32 proviennent du secteur manufacturier; elles représentent des investissements projetés de quelque 172 millions de dollars et la création de 1 111 emplois. Les demandes provenant du secteur du commerce comptent pour 24 % des demandes autorisées et 2 % des investissements projetés, soit 3 millions de dollars.

En 1984-1985, la Direction a continué d'administrer le fonds de relance industrielle et d'émettre les certificats de retrait demandés par les entreprises possédant encore des montants disponibles dans ce fonds. Au cours de l'année, 42 certificats ont été émis pour des investissements admissibles de 2,5 millions de dollars.

En ce qui concerne les SODEQ, les conclusions de l'étude globale sur le capital de risque, menée conjointement avec le ministère des Finances, de même que celles du rapport de la Commission Saucier sur la capitalisation des entreprises, ont recommandé des modifications importantes de leur cadre légal et réglementaire. Les orientations retenues par le Gouvernement seront annoncées dans le prochain Discours sur le budget et les modifications à la loi devraient être adoptées au cours de la session du printemps. Depuis la formation de Premier Groupe SODEQ, résultant de la fusion de six SODEQ, on compte maintenant sept SODEQ totalisant des actifs de 20,2 millions de dollars.

La nouvelle entente auxiliaire sur le développement industriel dispose d'un budget de 350 millions de dollars d'ici le 31 mars 1990, dont 50 millions pour le Programme d'aide aux infrastructures industrielles et 300 millions pour le Programme d'aide aux projets industriels majeurs, soit les projets représentant des investissements supérieurs à 10 millions de dollars. Le directeur agit à titre de co-président du Comité de gestion de l'Entente et la Direction assume le secrétariat pour la partie québécoise.

La Direction de la vérification interne

Afin de répondre à la directive du Conseil du trésor (C.T. 120 200), le Ministère a constitué la Direction de la vérification interne à l'automne 1983. Toutefois, son personnel n'entra en fonction qu'au début de 1984.

La Direction relève du sous-ministre et a pour fonction de fournir à la haute direction du Ministère une appréciation indépendante et objective de l'état de ses activités, et d'assister les gestionnaires dans l'identification des moyens susceptibles d'améliorer le rendement des activités dont ils sont responsables.

Le vérificateur interne étudie la pertinence et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne. Il s'assure que les buts et objectifs poursuivis seront atteints avec efficience et économie, puis il évalue la performance et détermine le degré d'atteinte des objectifs.

En d'autres termes, le vérificateur porte un jugement sur la fiabilité et l'intégralité de l'information ayant trait à la situation financière et opérationnelle du Ministère, ainsi que sur les moyens employés pour identifier, mesurer, classer et présenter cette information. Ils s'assure également que les mécanismes de contrôle interne sont conformes aux lois, règlements, politiques, plans et directives, et garantissent une protection adéquate des biens et actifs du Ministère. Si besoin est, il vérifie l'existence même de ces biens.

L'utilisation économique et efficiente des ressources fait également l'objet des préoccupations du vérificateur interne, de même que la pertinence et la quantité suffisante des contrôles prévus dans les systèmes, tant manuels qu'informatiques.

Comité de vérification interne

En corollaire, il existe un comité de vérification interne composé de trois membres. Présidé par le sous-ministre, il comprend également le sous-ministre adjoint et le secrétaire. La fonction de secrétaire est assumée par le directeur de la vérification interne.

Ce comité est chargé de formuler des avis sur les plans annuels et, à long terme, sur la Direction et son rapport annuel.

Au cours de l'année, la Direction a préparé le plan annuel de vérification et réalisé, d'après un ordre prioritaire, des travaux de vérification. Afin d'être mieux préparés à remplir leur rôle, les membres du personnel de la Direction ont poursuivi leur formation en matière de vérification intégrée.

Les relations avec les sociétés d'État

Au début de l'exercice, onze sociétés d'État et organismes parapublics relevaient du ministre de l'Industrie et du Commerce. S'y est ajoutée la Société de développement des coopératives, le 6 juin 1984, alors que le nouveau ministre délégué au Tourisme a reçu la responsabilité de la Société du Palais des congrès de Montréal et du Conseil du tourisme, le 25 septembre 1984. Puis, le 25 mars 1985, l'Institut national de productivité fut placé sous la responsabilité du ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation.

Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et dans les règlements afférents. Elles sont tenues de présenter leur propre rapport annuel, auquel nous référons le lecteur qui y trouvera un tableau complet de leurs activités.

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, l'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin de tenir compte des politiques de développement économique du Gouvernement. Elle assure de plus les suivis auprès du ministre et d'autres niveaux décisionnels administratifs.

Les sociétés d'État au 31 mars 1985

La Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)

La S.D.I. a été créée en 1971 par la Loi de l'aide au développement industriel, dans le but de favoriser le développement économique du Québec, au moyen de mesures incitatives d'ordre financier. En vertu du mandat élargi qui lui a été confié en juin 1982, la S.D.I. administre 19 programmes dans les secteurs d'activités suivants: financement, investissement, développement touristique, recherche/innovation, exportation et certains secteurs manufacturiers spécifiques.

Au cours de l'exercice 1984-1985, la S.D.I. a atteint un niveau d'activité sans précédent. Ses interventions, totalisant 1 493 demandes d'aide financière, ont rejoint 1 222 entreprises et les montants accordés ont atteint 416,3 millions de dollars. Ceci représente un accroissement de 65 % du nombre des entreprises impliquées et de plus du double du montant accordé.

Parmi les différents programmes de la S.D.I., le plus populaire a été le programme «Financement des entreprises», administré en collaboration avec une trentaine d'institutions financières au Québec. Ce sont les programmes «Aide à l'investissement manufacturier» et «Aide au développement touristique» qui ont montré la plus forte progression, reflétant ainsi la vigueur des investissements manufacturiers et touristiques effectués au Québec au cours de la dernière année. Par ailleurs, on remarque aussi un fort accroissement de la demande pour le programme «Recherche/Innovation», destiné aux entreprises de pointe. Les entreprises du secteur électronique, dont les entreprises de logiciels, comptent parmi les utilisateurs. Enfin, les montants consacrés à l'exportation sont légèrement en hausse.

Pour le prochain exercice, la S.D.I. entend participer étroitement à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission québécoise sur la capitalisation des entreprises, de même qu'à l'élaboration de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur la P.M.E. qui pourrait constituer un important véhicule de consolidation et de simplification des mesures d'aide à l'entreprise. Rappelons que le service à la clientèle et la productivité demeurent au sommet des priorités administratives de la Société.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.)

Le C.R.I.Q. a pour vocation d'aider particulièrement les petites et moyennes entreprises manufacturières à améliorer leur capacité concurrentielle par l'innovation, soit au niveau de leur produit, soit au niveau de leur procédé de fabrication. Plus spécifiquement, le C.R.I.Q. oeuvre à la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques et à la diffusion d'informations d'ordre technologique et industriel. Le C.R.I.Q. publie annuellement le Répertoire des produits fabriqués au Québec, instrument important dans l'application de la politique d'achat du Gouvernement et de la promotion des produits québécois en général.

Afin de se rapprocher de sa clientèle montréalaise, le C.R.I.Q. a concrétisé, cette année, l'implantation de son nouveau laboratoire à Montréal. Pour ce faire, la direction du Centre a créé deux nouvelles vice-présidences, l'une à Québec et l'autre à Montréal, afin de rationaliser et de décentraliser ses activités.

L'année 1985 souligne le 15e anniversaire du Centre et les ventes record de plus de 10 millions de dollars démontrent sa vitalité et sa maturité.

L'Institut national de productivité (I.N.P.)

Créé en 1978, l'Institut national de productivité a pour fonctions, entre autres, d'effectuer des études et des recherches sur la productivité et d'en transmettre les résultats aux agents économiques intéressés. Elle a pour but de susciter leur concertation et de suggérer au Gouvernement et aux agents économiques des actions visant à accroître la productivité dans l'ensemble des secteurs économiques ou dans un secteur déterminé.

D'une manière générale, l'I.N.P. a consolidé ses acquis. Plus particulièrement, il a orienté ses recherches et ses publications sur les technologies nouvelles et sur l'absentéisme en plus de déposer son bilan annuel de la productivité au Québec. Par ailleurs, en plus du bulletin d'information bimestriel, «Input», de nouvelles publications ont vu le jour dans la série très populaire des guides de gestion. De plus, les abonnements au journal «Productividées» ont augmenté. Enfin, l'Institut a privilégié les interventions régionales en plus de l'organisation de séminaires et de séances d'information.

Depuis le 27 mars 1985, l'Institut national de productivité est sous la responsabilité du ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation.

La Société Inter-Port de Québec

Cette société a pour fonctions, d'une part, d'élaborer des plans et des programmes en vue de l'établissement dans la région de Québec de complexes industriels susceptibles de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de la région et de contribuer à son développement, et, d'autre part, d'exécuter les travaux requis pour la mise en oeuvre de ses programmes, en plus d'inciter au développement d'industries, de commerces et d'autres activités susceptibles de s'y rattacher.

Les acquisitions de la Société ont atteint, durant l'anneé, un total cumulé de 39 propriétés en bordure de l'eau, d'une valeur de 2 286 000 dollard et totalisant 600 000 mètre carrés. Parmi les réalisations de la Société, soulignons la poursuite des travaux de planification du développement des sites industriels lourds, tels les études préliminaires portant sur les questions environnementales et sur l'incidence d'une implantation industrielle majeure à Pointe-de-la-Martinière, l'amorce de négociations visant la levée des contraintes au développement des emplacements, le dépôt des hypothèses d'aménagement à la municipalité régionale de comté et la sensibilisation du milieu aux incidences du développement industriel. On note par ailleurs une intensification marquée de la promotion internationale, tant au plan territorial qu'à celui des secteurs visés. Plus de 300 entreprises oeuvrant dans les domaines de la hautre technologie et de l'industrie portuaire ont été contactées.

En ce qui concerne d'ailleurs le domaine de la haute technologie, la Société a maintenu des relations soutenues avec 53 des 125 entreprises contactées. Quatre d'entre elles constituent des dossiers d'importance significative pour la région. Inter-Port a obtenu la tenue à Québec, pour 1986, d'un important symposium international en optique et laser, soit celui de la International Society for Optical Engineering. Ceci permettra à la région de faire valoir la qualité de sa production et de pénétrer ce réseau. Mentionnons, de plus, l'organisation d'une mission de chercheurs et d'hommes d'affaires chargés d'intéresser les industries japonaises, grandes consommatrices d'énergie, à venir s'établir dans la région. Par ailleurs, des négociations intenses, visant des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars, se sont poursuivies avec deux importants clients.

Afin de mieux insérer son action dans une perspective de développement régional, la Société Inter-Port a conclu une entente avec la Communauté urbaine de Québec, de même qu'elle a instauré une meilleure concertation de tous les agents de développement industriel en clarifiant les objectifs et le partage des rôles et en améliorant le mode de fonctionnement du Comité de regroupement des activités industrielles (C.R.A.I.).

Enfin, la Société a activement contribué au Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (G.A.T.I.Q.). Cette contribution s'est traduite, d'une part, par la création de deux commissions portant sur la recherche et le développement et, d'autre part, par la confirmation de l'implantation du futur Institut d'optique fédéral dans le parc technologique de la région de Québec.

La Société du parc industriel du centre du Québec (S.P.I.C.Q.)

Cette société a pour mandat de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant la partie du territoire de la ville de Bécancour qui est décrite dans l'annexe de sa loi, afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour son développement. En plus de cette gestion immobilière du parc, la Société est propriétaire et gestionnaire des installations portuaires de Bécancour.

Depuis sa création, en décembre 1968, la Société a construit et administré des infrastructures industrielles et portuaires évaluées à 57 millions de dollars qui ont généré des investissements privés dépassant 328 millions de dollars auxquels s'ajouteront les 1,4 millions de dollars de l'Aluminerie de Bécancour. Les revenus d'opération provenant des locations immobilières, des droits portuaires et des ventes d'eau industrielle ont atteint 1,5 million de dollars en 1984-1985 contre 1,2 million l'année précédente.

La réalisation des travaux d'aménagement des quais numéros 4 et 5 phase IV s'est terminée quatre mois avant la date prévue, portant le coût des infrastuctures de l'Aluminerie de Bécancour à près de 19,6 millions de dollars au 31 mars 1985.

Par ailleurs, deux P.M.E., soit André Cyrenne inc. et Jules Millette inc., se sont installées dans le parc industriel totalisant des investissements de 2,3 millions de dollars et créant 95 emplois.

De plus, deux entreprises reliées à la transformation de l'hydrogène produit par C.I.L. inc., Hydrogénal inc. et Oxychem Canada inc., ont annoncé leur intention de s'y établir. Leurs projets représentent respectivement des investissements de 30 et de 52 millions de dollars.

En ce qui concerne les activités portuaires, on note une progression intéressante. En effet, même si le nombre de navires a légèrement diminué, le tonnage en transit a atteint cette année près de 504 325 tonnes métriques, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente. Malgré les restrictions imposées aux navires pendant la construction du quai numéro 5, les installations portuaires ont permis l'amarrage de navires de plus en plus considérables. On prévoit dépasser le million de tonnes métriques en 1986 avec la mise en opération de l'Aluminerie de Bécancour inc. L'achalandage créé par la venue de cette industire s'avère d'ailleurs de plus en plus important et prometteur. Les demandes de renseignement ont afflué aux bureaux de la Société et les visites, officielles ou officieuses, ont été de plus en plus fréquentes.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (S.P.I.C.A.M.)

En vertu de sa loi constitutive, cette société a pour mandat de voir à la la mise en place et à l'entretien de l'infrastructure du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, d'y promouvoir l'implantation d'entreprises, en plus d'assurer l'exploitation et l'administration du parc.

Au cours de l'année, des négociations ont été entreprises relativement au transfert de propriété du gouvernement fédéral à la S.P.I.C.A.M. d'une partie des terrains du parc industriel. Il s'agit d'une superficie d'environ 365 acres dézonée par la Commission de protection du territoire agricole. À la suite du renouvellement de l'entente entre la Société du parc et la municipalité de Mirabel, cette dernière a poursuivi l'entretien du réseau d'acqueduc et d'égouts appartenant à la S.P.I.C.A.M .

La Société du Palais des Congrès de Montréal (S.P.C.M.)

Cette société a pour objets d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal, d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation et d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer à son développement.

Depuis son inauguration, le 27 mai 1983, le Palais des congrès de Montréal a été l'hôte de 45 congrès lors desquels il a accueilli plus de 112 000 délégués du monde entier. Au total, 1 261 000 visiteurs ont assisté à l'un des quelque 260 événements qui s'y sont déroulés, injectant plus de 115 millions de dollars dans l'industrie touristique de Montréal et du Québec.

Au cours du dernier exercice, le Palais des congrès de Montréal a accueilli 150 événements et provoqué des retombées économiques de 66,8 millions de dollars. Le taux de jours/activités atteint presque les 80 %.

La Société, qui a mis l'accent sur la promotion, dispose maintenant d'un représentant à Paris, responsable du marché européen. Un protocole de coopération a d'ailleurs été signé avec le Palais des congrès de cette ville. Elle a de plus créé le Club des ambassadeurs, formé de membres québécois d'associations internationales ou américaines, qui s'efforcent de promouvoir la tenue de congrès à Montréal. Enfin, en mettant sur pied le Comité des intervenants en congrès de Montréal (C.I.C.A.M.), la Société a regroupé les partenaires de l'industrie montréalaise des congrès dans le but de leur faire partager techniquement et financièrement les efforts de sollicitation.

Le nouveau ministre délégué au Tourisme a reçu la responsabilité de la Société du Palais des congrès de Montréal le 25 septembre 1984.

La Société générale de financement du Québec (Le Groupe S.G.F.)

La S.G.F. a pour objet, d'une part, d'assumer la gestion d'un groupe industriel dans le but d'exploiter des entreprises de taille significative dans certains secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec, d'assurer la planification et la coordination des entreprises qu'elle contrôle et de favoriser, seule ou de préférence avec des partenaires, leur exploitation et leur développement conformément à des conditions de rentabilité normales; et, d'autre part, de favoriser, dans la mesure du possible, la participation d'administrateurs québécois à la gestion de ses entreprises.

Les secteurs prioritaires du Groupe S.G.F. sont: les produits forestiers, les équipements énergétiques, la pétrochimie, l'aluminium et la biotechnologie.

Avec des actifs dépassant le milliard de dollars et un chiffre d'affaires consolidé de plus de 779 millions de dollars, la S.G.F. est l'un des holdings industriels les plus importants au Canada.

La performance du Groupe S.G.F. s'est encore améliorée en 1984, alors que son bénéfice net atteignait 20,5 millions de dollars, soit près de quatre fois celui de l'année précédente. Cette amélioration des résultats s'inscrit dans le sillage d'une croissance plus rapide de l'ensemble de l'activité économique, tandis que la vigueur de la demande et des prix des produits forestiers a certes été déterminante, compte tenu

de l'importance relative des entreprises de ce secteur: Donohue inc. et Domtar inc. Par ailleurs, les dépenses d'immobilisations des entreprises contrôlées majoritairement par le Groupe ont été de 85 millions de dollars en 1984, soit 45 millions de dollars de plus que l'année précédente. Quant aux investissements suscités par le Groupe S.G.F., ils ont été de l'ordre de 330 millions de dollars.

La S.G.F., par l'intermédiaire de sa filiale Albecour, société en commandite, a participé à l'Aluminerie de Bécancour, dont le coût est estimé à 1,4 milliard de dollars, avec la société française Péchiney et la société américaine Alumax inc. Les travaux de construction amorcés en avril ont respecté le calendrier de travail prévu à la fin de 1984 alors que des dépenses de plus de 500 millions de dollars avaient été engagées.

Au cours de l'exercice 1984, la S.G.F. a précisé son intervention dans le domaine de la biotechnologie avec la construction, par l'une de ses filiales, Bio-Méga inc., d'un laboratoire de recherche et de production regroupant 85 chercheurs et techniciens.

En raison de la mauvaise conjoncture pétrochimique au Canada et à l'étranger et de la menace de fermeture de certaines usines québécoises, Ethylec inc. (filiale à part entière de la S.G.F.), Pétromont inc., Union Carbide du Canada ltée et le gouvernement du Québec signaient, en octobre 1984, une entente permettant la poursuite des opérations des usines d'oléfine de Pétromont à Varennes et de polyéthylène de Union Carbide à Montréal-Est et assurant les termes d'un plan de survie de quatre ans pour le Centre pétrochimique de Montréal.

Par ailleurs, en mai 1984, Dofor inc. devenait filiale à part entière de la S.G.F. et procédait à l'acquisition de 1 315 000 actions ordinaires de Domtar inc. détenues par la Caisse de dépôt et de placement du Québec. En même temps, la S.G.F. transférait à Dofor inc. des actions qu'elle possédait dans Domtar inc. et dans Donohue inc. Détenant désormais 30 % du capital-actions de Domtar inc. et 56 % de celui de Donohue inc., Dofor devient ainsi une force importante dans le secteur des produits forestiers.

Enfin, la S.G.F. a réalisé en 1984 une opération de rationalisation de son portefeuille en vendant cinq de ses filiales: Artopex inc., John Meunier inc., Volcano inc., BG Checo International ltée et Forano inc. Ces dispositions d'actifs s'inscrivaient dans le cadre d'une stratégie visant à concentrer les activités du Groupe dans ses cinq secteurs prioritaires.

La Société des alcools du Québec (S.A.Q.)

La S.A.Q. importe, embouteille, fait le commerce de gros et de détail des boissons alcooliques au Québec. Par l'entremise de ses deux centres de distribution, de ses 361 succursales et d'une trentaine d'agences privées, elle vend directement au consommateur et à différents types de détenteurs de permis des spiritueux, de l'alcool, du vin, du cidre et de la bière importée. Elle distribue également du vin et du cidre par l'entremise de 64 distributeurs autorisés auprès de 11 000 points de vente.

En 1984, les membres de l'industrie vinicole québécoise, de concert avec la S.A.Q., ont défini leurs besoins de vins importés en vrac. La planification du transport par navire-citerne permettra de réaliser des économies appréciables.

Par ailleurs, la S.A.Q. a étroitement veillé à la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement afin de maintenir le taux de croissance de son rendement. De plus, une étude de faisabilité d'un programme de recyclage des rebuts a été effectuée et l'on a entrepris la première phase d'un programme quinquennal de modernisation du système informatique et de l'équipement.

Enfin, la S.A.Q. recevait récemment l'autorisation d'aménager le Pied-du-Courant pour y établir son siège social et de rénover le site historique et les anciens immeubles qui s'y trouvent, le tout au coût de 10,8 millions de dollars.

Sidbec

Sidbec a pour objet de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier au Québec.

Annoncé en octobre 1984, l'abandon des activités de Sidbec-Normines constitue le fait marquant de l'année. Il résulte d'une série d'études et de consultations entre les représentants du gouvernement du Québec et les partenaires de la Société: Sidbec, British Steel Corp., et la Compagnie minière Québec Cartier. L'entente intervenue prévoit la consolidation des opérations à la mine du mont Wright, propriété de la Compagnie minière Québec Cartier à Fermont, et la location à cette dernière, à compter du 1er janvier 1985, de l'usine de bouletage de Port-Cartier en vertu d'un bail d'une durée de quinze ans. Les opérations minières de Sidbec-Normines à la mine du lac Fire et au concentrateur du lac Jeannine ont pris fin le 31 décembre 1984.

Cette entente devrait permettre d'améliorer la position concurrentielle du Québec sur le marché international du minerai de fer et de préserver quelque 4 000 emplois directs et indirects sur la Côte-Nord. Elle répond également aux besoins spécifiques de Sid-

bec puisqu'à l'avenir, ses achats de boulettes se limiteront à ses besoins réels et se feront à un prix voisin du prix du marché mondial, éliminant ainsi les deux facteurs qui causaient à eux seuls les deux tiers des pertes de la société d'État depuis 1982.

Le Conseil du tourisme

Le Conseil du tourisme est chargé d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes du tourisme au Québec, de recommander les mesures propres à assurer la coordination de l'activité touristique, et de faire rapport de ses constatations au ministre. Avec l'accord du Gouvernement, il peut aussi faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins.

Depuis le 25 septembre 1984, le Conseil du tourisme relève du nouveau ministre délégué au Tourisme.

La Société de développement des coopératives (S.D.C.)

Le 6 juin 1984, le gouvernement du Québec a doté la Société de développement des coopératives de nouveaux moyens d'intervention en lui donnant le statut de société d'État. Son mandat est de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emploi.

Plusieurs programmes d'aide financière ont été conçus pour mieux répondre aux besoins particuliers des coopératives, et surtout, les aider à se doter d'une saine capitalisation. L'analyse des 160 demandes d'aide financière reçues a donné lieu à 48 autorisations totalisant 5 millions de dollars. La presque totalité de ces interventions se retrouvent sous la forme d'une garantie de prêt à la capitalisation. La S.D.C. s'est engagée à prendre en charge une partie des intérêts sur ces prêts. Cela pourrait représenter des engagements financiers de l'ordre de 625 000 dollars au cours des cinq prochaines années. Au terme de l'exercice 1984-1985, la Société s'était ainsi associée à la création d'une centaine d'emplois et au maintien de plus de 530 autres.

De plus, la S.D.C. gère un portefeuille de prêts de 33,6 millions de dollars, hérité d'une société mixte (gouvernement du Québec et mouvement coopératif) qui a existé de 1977 à 1984. Les entrées de fonds en provenance de ce portefeuille lui ont permis de commencer à rembourser les avances consenties par ses deux partenaires. Une somme de 4,2 millions de dollars a ainsi été retournée au Gouvernement et à quelque 25 institutions coopératives.

Au cours des prochains mois, la Société entend s'assurer, conjointement avec ses partenaires du Gouvernement et des secteur coopératifs, de la pertinence de ses interventions et de ses recommandations, relativement aux exigences de la formule coopérative et au bénéfice des citoyens du Québec.

Le Bureau des grands projets

Conscient de l'importance du rôle que jouent les grands projets et les grands programmes d'investissements dans l'économie du Québec, le Gouvernement a créé le Bureau des grands projets à qui il a confié le double mandat de maximiser les retombées industrielles et de faciliter les décisions gouvernementales, tout en respectant les compétences de toutes les instances concernées, tant publiques que privées.

Ses domaines d'intervention sont les suivants: les grands projets et programmes d'investissement susceptibles d'être réalisés au Québec, les grands projets canadiens qui ont un intérêt pour les entreprises québécoises, et les grands projets internationaux dans lesquels les entreprises québécoises de biens et services sont ou pourraient être intéressées.

Les mandats du Bureau des grands projets

Plus précisément, le B.G.P. cherche à:

- obtenir l'information à la source sur le déroulement des projets et programmes d'investissement et en assurer la diffusion auprès des entreprises québécoises;
- assurer aux entreprises un accès efficace et rapide aux services financiers (tels les programmes de la S.D.I.) et techniques (gestion, recherche, normalisation, exportation) existants;
- seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration des marchés dérivés des grands projets (en favorisant la formation de consortiums par exemple), et mettre tout en oeuvre, notamment sur le plan financier, pour lancer des projets d'expansion et de nouvelles productions;
- coordonner les actions de tous les services gouvernementaux intéressés, et recommander au CMPDE les modifications à apporter, ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Principales réalisations en 1984-1985

Au cours de l'année, le B.G.P. a travaillé, entre autres, aux projets suivants, en s'attachant davantage à l'un ou l'autre de ses mandats selon la nature particulière des projets et programmes d'investissements:

— le projet d'expansion et de modernisation de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau; le projet de construction de l'Aluminerie Bécancour (A.B.I.) à Bécancour et d'autres projets concernant le développement de l'aluminerie;

— différents projets dans le secteur des pâtes et papiers, notamment celui de Tembec (Temcell) à Témiscaming et celui de Domtar à Windsor;

— les projets énergétiques au Québec, tels que l'usine d'hydrocraquage des résidus pétroliers (Canmet), la construction du pipeline pour le transport du gaz naturel entre Québec et Montréal, la construction du système de distribution de Gaz Inter-Cité et de Gaz Métropolitain;

— un ensemble de projets dans les domaines des hydrocarbures, des produits pétrochimiques, des mines, et de la production et de la distribution de l'électricité, tant ailleurs au Canada que dans d'autres pays;

— plusieurs projets du ministère de la Défense du Canada, soit ceux concernant les frégates canadiennes de patrouille, la garde côtière canadienne, la rénovation des navires de la classe tribale (T.R.U.P.), le programme de modernisation des radars (R.A.M.P.) et le système de défense aérienne à basse altitude (L.L.A.D.).

La Direction des coopératives

La Direction des coopératives a pour rôle:

— d'aider au développement des coopératives (à l'exception des coopératives d'épargne et de crédit, qui relèvent d'un autre ministère);

— de coordonner les actions des différents organismes gouvernementaux dans le domaine coopératif;

— d'administrer la Loi sur les coopératives, c'est-à-dire de régir la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des coopératives.

Pour ce faire, la Direction effectue des analyses, élabore des programmes, apporte un soutien technique et dispense l'information et la formation appropriées.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateur	1
Professionnels	12
Employés de bureau	7
Total	**20**

Principales réalisations en 1984-1985

Développement coopératif

Au cours de l'exercice, la Direction a concentré ses efforts sur deux programmes concernart le développement coopératif des régions et la création d'emplois.

Le Programme d'aide à la création des coopératives de travailleurs (Groupes-conseil), offert depuis 1983 à titre expérimental dans trois régions administratives, a été étendu à l'ensemble du Québec. Par ce programme, le M.I.C. finance des groupes-conseil en région afin qu'ils fournissent gratuitement, aux groupes désireux de mettre sur pied leur coopérative, l'aide technique requise pour la constitution, le démarrage et le suivi de l'entreprise coopérative. Pour être retenus, les projets doivent présenter un potentiel de viabilité intéressant, être créateurs d'emplois permanents dans des secteurs industriels et commerciaux d'avenir.

Le Programme d'aide à la création et au fonctionnement des coopératives de développement régional (C.D.R.) en est à sa première année d'implantation. Il consiste à soutenir financièrement la mise sur pied et les opérations d'un organisme de concertation et d'action regroupant des coopératives et des agents socio-économiques d'une même région, dans le but de stimuler le développement régional des coopératives. Les services offerts aux coopératives, grâce à la mise en commun des ressources et de l'expertise de ces organismes, devraient susciter la mise sur pied d'autres coopératives.

Analyse, consultation et soutien

Dans le cadre de sa fonction de coordination, la Direction donne son avis lors de la préparation des lois, programmes, projets, commissions ou de tout autre événement relié aux coopératives. Lors du dernier exercice, la Direction a participé au groupe de travail sur les modalités et les mécanismes de la mise en place du Régime d'investissement coopératif, dont le rapport a été déposé en 1984. Elle a également collaboré au mémoire déposé par le M.I.C. à la Commission québécoise sur la capitalisation des entreprises.

En ce qui concerne la participation spécifiquement orientée vers des secteurs d'activité donnés, il faut souligner la présence permanente de la Direction au comité national de concertation pour la relance des coopératives en milieu scolaire, l'aide ponctuelle apportée à la Coopérative de services en biens de consommation du Québec, créée à la suite de la faillite

de la Fédération des magasins Co-op. Il convient également de mentionner le travail réalisé conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.), SAGMAI et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec qui regroupe les coopératives inuit et amérindiennes.

Par ailleurs, la Direction a collaboré à la rédaction du mémoire présenté conjointement avec les représentants des coopératives de travailleurs à la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry). La Direction a fourni des conseils techniques aux coopératives forestières lors de la reconduction du décret 1953-80 relatif aux travaux d'aménagement ainsi qu'au M.E.R., à l'occasion du dépôt de la «Problématique d'ensemble» de la politique forestière du Québec.

En 1984-1985, près de 210 coopératives (voir tableaux en annexe) ont bénéficié, lors de leur constitution, du soutien de la Direction pour la préparation de leur projet de coopérative et des documents légaux qui en découlent.

Enfin, une révision du système informatique a été amorcée de manière à fournir à l'équipe de la Direction les données nécessaires aux analyses sectorielles ou à tout autre type d'analyse.

Formation et information

En ce qui concerne la formation, la Direction a mis en place un programme de soutien à la formation des administrateurs et des gestionnaires de coopérative. La publication du nouveau bulletin Info-Coop, distribué à 5 000 exemplaires, constitue le fait marquant de l'exercice en matière d'information. De plus, la Direction a amorcé la planification de ses communications.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur, le 21 décembre 1983, de la nouvelle Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2) et aux modifications apportées en juin 1984 pour tenir compte des coopératives de travailleurs, la Direction a révisé ses publications de même qu'elle a fourni l'information et les recommandations appropriées à l'ensemble des coopératives du Québec et à tous les intervenants concernés.

Législation

Parce que l'existence de mécanismes assurant une saine capitalisation est primordiale dans une dynamique de soutien au développement, la direction a collaboré à la refonte de la loi sur la nouvelle Société de développement des coopératives (S.D.C.). En adoptant ce projet de loi donnant à la S.D.C. le statut de société d'État, le Gouvernement ne fait plus de prêts directs. Il garantit plutôt le remboursement des prêts accordés par des prêteurs privés. Le programme d'aide à la capitalisation des coopératives de travailleurs, nouvellement mis en place par la S.D.C., devrait s'avérer un outil financier intéressant pour le démarrage des coopératives.

Perspectives 1985-1986

Au cours du prochain exercice, la Direction des coopératives entend:

- consolider les programmes actuels;
- développer des dossiers d'analyse socio-économique;
- simplifier le processus de constitution des coopératives;
- améliorer les outils de communication;
- réorganiser la Direction en fonction des objectifs poursuivis.

La consolidation des programmes d'aide destinés à la création de coopératives de travailleurs (groupes-conseil) ainsi qu'à la création et au fonctionnement de coopératives de développement régional (C.R.D.) comporte deux objectifs: l'opérationnalisation de ces programmes dans toutes les régions administratives du Québec et l'organisation de mécanismes de support. en tant que coordonnateur de l'ensemble de ces programmes, la Direction est responsable de la circulation de l'information entre les régions.

De plus, la Direction mettra en place le volet «groupe-spécialisé» du programme groupes-conseil. Ces groupes, formés de spécialistes issus du milieu coopératif, des cégeps ou des universités, agiront à titre de consultants auprès des groupes-conseil en région. Des thèmes, et des secteurs précis seront identifiés tels les services commerciaux intégrés et la forêt.

Au chapitre des orientations, l'objectif visé par la Direction est de se pourvoir de dossiers économiques valables pour la mise au point de stratégies de développement. En effet, la juste appréciation de la situation réelle constitue une condition indispensable à l'implantation et à la continuité des programmes d'aide au développement. Dans ce sens, des efforts seront consacrés à structurer et à accentuer l'analyse socio-économique des différents secteurs d'activité coopérative, à développer des outils d'analyse ainsi qu'à compléter l'implantation d'un système informatique adapté.

En ce qui concerne le processus de constitution des coopératives, celui-ci a été revu et modifié afin de le simplifier et de raccourcir le délai d'obtention des statuts. Le prochain exercice verra l'expérimentation du nouveau processus récemment appliqué.

Quant aux outils de communication, la Direction projette, de concert avec la Direction des communications, d'harmoniser son matériel avec celui des

autres directions du Ministère. Cela implique, entre autres, la réalisation d'une unité visuelle entre ses outils de communication et ceux du Ministère. De plus, la Direction entend se donner, ainsi qu'aux coopératives, une plus grande visibilité lors des différentes manifestations publiques touchant l'entreprise. Sa participation au Salon du monde des affaires en février 1985 s'inscrivait dans cette démarche. Enfin, elle compte évaluer le bulletin Info-Coop afin de le rendre plus efficace.

La Direction entend poursuivre la modification de son mode d'intervention de manière à le rendre cohérent avec sa nouvelle orientation basée sur le développement. Ainsi, le travail sur le terrain, cas par cas, est délaissé pour le travail de support et de coordination des programmes. L'implantation en région des groupes-conseil et des coopératives de développement régional constitue d'ailleurs un premier pas vers l'affirmation de cette volonté de développement. La Direction maintiendra un service d'information téléphonique à la disposition de la clientèle.

Tableaux

Nombre de coopératives formées au 31 janvier 1985

Consommation (aliments naturels)	5
Consommation (autres)	12
En milieu étudiant	6
Funéraire	1
Habitation	108
Production et travail (autres)	44
	176
Estimation pour février et mars 1985	35
Total	**211**

Répartition des statuts émis au 31 janvier 1985

Constitution	176
Continuation d'un syndicat en coopérative	3
Fusion	1
Fusion par absorption	1
Fusion avec une compagnie	1
Modification	12
Total	**194**

Nombre de coopératives par catégorie et région administrative au 31 janvier 1985

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	Total
Agricoles	8	13	50	14	11	24	4	8	2	—	134
Aqueduc et égout	4	1	14	10	—	6	4	—	1	—	40
Artisanat	4	2	7	2	2	4	3	2	—	—	26
Boulangerie	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	3
Camionneurs	—	1	1	—	—	5	—	—	—	—	7
Consommation (aliments naturels)	8	4	9	5	5	10	2	2	2	—	47
Consommation (autres)	29	18	43	4	5	14	—	9	3	—	125
Consommation (clubs)	6	5	15	15	3	31	2	12	4	—	93
Consommation (non-alimentaire)	—	2	—	—	—	—	—	1	1	—	4
Développement industriel	—	—	5	—	1	—	—	—	—	—	6
Économie familiale	—	—	2	3	1	11	1	—	—	—	18
Édition	1	—	1	—	—	5	—	—	—	—	7
En milieu amérindien	1	4	—	—	—	—	—	—	—	1	6
En milieu étudiant	3	3	15	4	2	29	2	1	2	—	61
En milieu inuit	—	—	—	—	—	1	—	—	—	13	14
Enseignement et services connexes	—	—	3	1	2	6	—	—	—	—	12
Forestières	9	8	8	2	—	1	4	15	4	—	51
Funéraires	1	4	11	3	4	5	3	1	—	—	32
Garages	—	—	2	1	1	1	—	—	—	—	5
Garderies	—	1	3	1	—	4	1	—	—	—	10
Habitation	17	42	160	33	36	497	30	6	13	—	834
Immeubles et investissements	—	3	1	—	—	1	—	—	—	—	5
Investissements	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Pêcheurs	8	—	2	—	—	1	—	—	2	—	13
Producteurs de sucre d'érable	—	—	4	1	—	—	—	—	—	—	5
Production et travail (agro-forestière)	3	—	1	—	1	—	—	—	—	—	5
Production et travail (autres)	9	12	37	8	4	29	4	10	2	—	115
Production et travail (bleuets)	—	18	—	—	—	1	1	—	6	—	26
Production et travail (réparation de camions diésel)	1	2	2	1	—	—	—	1	—	—	7
Propriétaires de taxi	1	1	7	2	—	10	—	1	—	—	22
Secours funéraires	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	7
Secours médicaux	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	3
Services divers	—	3	3	—	4	6	1	—	—	—	17
Services récréatifs	3	8	7	1	4	7	—	1	1	—	32
Téléphone	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
Télévision (antenne communautaire)	2	3	3	1	—	—	—	—	2	—	11
Transport	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	3
Utilité publique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vacances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	**119**	**158**	**427**	**113**	**86**	**712**	**64**	**70**	**45**	**14**	**1 808**

Répartition des coopératives devenues inactives au 31 janvier 1985

Absorption	1
Coopératives inopérantes	58
Instance de dissolution par liquidation	15
Faillite	4
Fusion	2
Transformation d'une coopérative en compagnie	2
Total	**82**

Fédérations

	31 mars 1985	31 janvier 1985
Agricoles	1	1
Consommation (autres)	—	1
Consommation (clubs)	1	1
Économie familiale	1	1
Forestière	1	1
Habitation	4	4
Milieu étudiant	1	1
Milieu inuit	1	1
Sous-total	11	12
Total	**1 710**	**1 808**

Soutien technique

Cet élément de programme est sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à l'administration. Il comprend la Direction générale de l'administration, la Direction de la gestion du personnel et la Direction des communications.

La Direction générale de l'administration

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources monétaires, physiques et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. Elle fournit de plus des services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	2
Professionnels	7
Agents de maîtrise	3
Employés de bureau	35
Ouvrier	1
Total	**48**

Principales réalisations en 1984-1985

Au plan de la gestion financière, cette direction a notamment procédé à l'analyse et à la formulation des besoins, de manière à réaliser les programmes et à atteindre les objectifs du Ministère.

Elle a de plus établi les règles et assuré le contrôle des pratiques administratives relatives aux engagements budgétaires et à la préparation des documents nécessaires aux budgets supplémentaires, aux crédits détaillés et à leur étude en commission parlementaire. Enfin, la direction a réalisé le nouveau plan de gestion financière qui a été approuvé par le Conseil du trésor.

Au plan des services administratifs, les principales réalisations se rapportent à la conduite d'études préliminaires à l'acquisition d'équipements de bureautique et sur l'amélioration des services en matière d'approvisionnement et de reprographie. La Direction de la régie interne a assumé le support technique requis par ses fonctions, relativement à la gestion documentaire, à la bibliothéconomie, à l'approvisionnement, à la reprographie, à la distribution, à l'aménagement des postes de travail et aux services d'arts graphiques et appliqués.

La Direction de la gestion du personnel

La Direction de la gestion du personnel fournit ses conseils et son assistance aux gestionnaires du Ministère afin qu'ils disposent des ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et des programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative et de gestion des effectifs d'accueil et de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun, ainsi que sur les normes et les pratiques régissant l'organisation gouvernementale quant aux ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	2
Professionnels	6
Agents de maîtrise	1
Employés de bureau	13
Total	**22**

Principales réalisations en 1984-1985

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 152 postes réguliers et procédé à l'engagement de 203 personnes/année occasionnelles. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires et des membres de comités de sélection en portant une attention particulière à l'élaboration et à l'utilisation de guides de sélection pour les examens oraux ainsi qu'à l'utilisation d'examens écrits ou pratiques.

En matière d'organisation administrative, la Direction a procédé à plusieurs analyses et fourni de nombreux avis dans le cadre de démarches entreprises par certaines directions générales en vue de réviser leur structure administrative ou l'organisation du travail. Elle a également participé à la révision du plan d'organisation administrative supérieure en fournissant les divers éléments de support aux décisions et en produisant la documentation nécessaire.

En ce qui a trait à la gestion des effectifs du Ministère, la politique gouvernementale d'indemnisation des départs volontaires a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action spécifique qui s'est traduit, entre autres, par la diffusion d'informations à l'ensemble des employés du Ministère et par un service-conseil auprès des gestionnaires et des employés relativement à

l'application de ce programme. Par ailleurs, afin de rencontrer les objectifs de la nouvelle Loi sur la fonction publique, la Direction a proposé aux autorités du Ministère un plan de gestion des ressources humaines faisant une large place à la délégation de pouvoirs aux gestionnaires.

En matière de développement, la Direction a investi près de 100 000 $ pour les activités de perfectionnement qui ont nécessité 1 981 jours/personnes. Elle a plus particulièrement insisté sur la sensibilisation des employés à la bureautique et aux implications socio-professionnelles des changements technologiques. La Direction a également contribué à la réalisation d'un programme d'intégration destiné aux 56 nouveaux conseillers en développement industriel recrutés dans le réseau de l'éducation, de même qu'elle en a mis un autre sur pied à l'intention du nouveau personnel de soutien oeuvrant dans les directions régionales du Ministère. Enfin, en ce qui concerne le personnel d'encadrement, la Direction a élaboré un plan triennal de développement en plus de réaliser des interventions spécifiques aux directions régionales.

En matière de relations de travail, la Direction s'est occupée de maintenir un climat sain dans ses relations avec les divers syndicats représentant les employés du Ministère. Plusieurs rencontres des comités de relations professionnelles lui ont permis de connaître les points de vue des représentants des employés et de faire connaître les orientations et les actions de l'employeur, ce qui a contribué au maintien d'un dialogue constructif. De plus, la Direction a participé à la négociation entre le Conseil du trésor et les syndicats des professionnels concernant certaines conditions particulières devant s'appliquer aux enseignants recrutés comme conseillers régionaux de développement industriel. L'entente survenue visait à faciliter la transition entre certaines conditions de travail prévalant dans le réseau de l'éducation et celles en cours dans la Fonction publique.

Par ailleurs, la Direction a assuré la réalisation des plans d'action ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi.

Enfin, tout au long de l'année, la Direction de la gestion du personnel a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leur prise de décision et dans la recherche des solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qu'ils lui ont soumis.

La Direction des communications

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communication. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère à titre d'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance de ses publics les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de partenaire économique et participe à la promotion économique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateur	1
Professionnels	14
Employés de bureau	9
Total	**24**

Principales réalisations en 1984-1985

Au cours du dernier exercice, la mise en place de sa nouvelle structure d'organisation a permis à la Direction d'atteindre sa vitesse de croisière et d'offrir aux directions du Ministère l'ensemble des services-conseil et techniques requis en communication.

En ce qui a trait à la production et à l'édition, la Direction a répondu à plus de 250 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information, véritables outils imprimés et audio-visuels traitant principalement du rôle du Ministère et des services et programmes qu'il offre à ses diverses clientèles. Les jeunes ont été au coeur des préoccupations du Ministère avec les programmes de relance économique et de création d'emplois tels: Bourses d'affaires, Uni-PME, Coopératives de jeunes travailleurs, etc.

De plus, la Direction a mené diverses actions dans le but d'informer la communauté d'affaires internationale et de développer son intérêt pour le Québec. Ainsi, elle a réalisé, à l'intention des prospecteurs de marché et des investisseurs potentiels, une dizaine de fascicules présentant les facteurs de localisation industrielle au Québec. Elle a de plus accueilli les industriels à son nouveau centre de briefing à Montréal, le seul du genre au Canada. Enfin, en étroite collaboration avec la Direction des communications du ministère du Commerce extérieur, elle a produit une brochure de prestige présentant les attraits du Québec.

La Direction a poursuivi la publication des trois périodiques du Ministère, soit: le magazine bimestriel «Entreprise», destiné à la communauté d'affaires québécoise; le bulletin bimestriel «Info-coop» à l'intention du milieu coopératif et des intervenants dans le développement coopératif et le mensuel interne «En coulisse».

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, au plan national, en organisant au delà de 200 conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant

de nombreux publi-reportages et entrevues. Elles ont principalement porté sur les investissements réalisés en région et découlant directement de l'aide apportée aux entreprises par le M.I.C.. Dans le but de tenir la population informée de l'aide apportée aux entreprises de leur milieu, elle a émis plus de 400 communications destinées à la presse régionale et nationale. La Direction a fourni un support technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Par ailleurs, la Direction a fait paraître, dans un ensemble de publications rejoignant les milieux d'affaires, des messages publicitaires portant plus particulièrement sur l'entrepreneurship et sur la place des jeunes et des femmes dans la propriété et la gestion des entreprises. Ces dossiers prioritaires ont donné lieu à la production de nombreux outils promotionnels. Elle a aussi organisé la participation du Ministère à une soixantaine d'expositions industrielles et commerciales tant au Québec qu'à l'étranger.

La Direction des communications, de concert avec les directions régionales du M.I.C., a élaboré une programmation de communication adaptée à chacune des régions, et a produit, à leur intention, un ensemble d'instruments de communication dans le but de faciliter leur travail et d'améliorer la portée et la qualité des services rendus aux différentes clientèles.

Enfin, la Direction a organisé pour une seconde fois la Semaine nationale de l'entreprise, qui a donné lieu, à l'échelle du Québec, à plus de 800 activités mettant en valeur le rôle et la place des entreprises dans leur milieu.

Recherche et planification

La Direction générale de la recherche et de la planification

La D.G.R.P. a pour responsabilités de fournir les éléments de connaissance permettant aux autorités du Ministère et des directions générales:

- de déterminer les orientations et les objectifs de développement en matière d'industrie, de commerce et de tertiaire-moteur pour le Québec et ses régions;
- de mettre en oeuvre des programmes appropriés;
- de coordonner les politiques en matière d'industrie, de commerce et de tertiaire-moteur avec les autres ministères et le gouvernement fédéral.

De façon plus spécifique et en collaboration avec les autres directions concernées, la D.G.R.P.:

- participe à l'évaluation périodique des résultats des programmes en regard des objectifs poursuivis et de l'évolution de la situation économique;
- renseigne les autorités du Ministère sur l'évolution de la situation de l'économie québécoise et l'impact potentiel des changements qui s'y produisent;
- analyse les différentes interventions gouvernementales concernant les secteurs sous la juridiction du Ministère et élabore des propositions d'action ou d'intervention; à la demande du sous-ministre, elle assure la coordination de certains dossiers, notamment des relations entre le M.I.C. et les autochtones.

Sur le plan administratif, la D.G.R.P. est constituée de quatre directions: la Direction des études économiques, la Direction des études sectorielles, la Direction des études en relations économiques internationales et la Direction de l'analyse des politiques et des programmes.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	5
Professionnels	25
Employés de bureau	15
Total	**45**

La Direction des études économiques

Le mandat de cette direction est double. D'une part, elle doit analyser l'évolution des principales variables des secteurs sous la responsabilité du Ministère et en dégager l'impact potentiel sur les entreprises et les secteurs concernés. À cette fin, elle étudie la situation conjoncturelle de l'économie du Québec (en particulier des secteurs relevant de la juridiction du M.I.C.) et en suit l'évolution par rapport à la situation économique canadienne et internationale.

Elle doit, d'autre part, à partir de l'analyse de la situation du Québec, identifier les principaux problèmes auxquels l'économie est confrontée et les opportunités qui s'y offrent, préciser ceux et celles qui nécessiteraient des recherches plus spécifiques ou une action gouvernementale.

Principales réalisations en 1984-1985

- Situation de l'emploi: rapports mensuels
- Analyse du secteur manufacturier: étude des principales variables
- Analyse de l'évolution des investissements au Québec, en Ontario et au Canada.

La Direction des études sectorielles

Le mandat de cette direction consiste à:

- réaliser des études sur les secteurs de l'économie qui sont sous la responsabilité du Ministère dans le but de connaître leur évolution, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer des orientations de développement;
- réaliser des études de fond sur les caractéristiques de la structure industrielle québécoise pour identifier les moyens de la renforcer;
- procéder à l'évaluation des retombées, sur l'ensemble de l'économie, de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'expansion (ou la fermeture) d'une entreprise existante;
- procéder à la mesure de l'impact sur les secteurs sous la juridiction du Ministère de l'application de nouvelles politiques environnementales, énergétiques, etc.

Principales réalisations en 1984-1985

Les documents les plus importants produits par la Direction au cours de l'année ont été les suivants:

- Analyse comparative de la structure manufacturière: Québec, Ontario, Canada
- Analyse des besoins de machinerie dans le secteur agro-alimentaire.
- Analyse du secteur de l'électronique et de l'informatique
- Cahiers de promotion industrielle: étude sur la main-d'oeuvre et le marché
- Étude de l'industrie des membranes de toiture asphaltées.

La Direction des études en relations économiques internationales

Le mandat de cette direction consiste à:

- participer avec les ministères des Affaires intergouvernementales et du Commerce extérieur à l'élaboration de la politique commerciale québécoise, particulièrement pour tout ce qui concerne les secteurs et domaines de responsabilité du Ministère;
- effectuer la recherche économique sur toute situation internationale, toute politique des organismes internationaux ou toute décision de politique commerciale du gouvernement fédéral et des pays étrangers qui peuvent avoir des conséquences sur l'activité industrielle du Québec, sur ses échanges de biens manufacturés avec l'extérieur ou sur les autres champs d'activité dont le Ministère a la responsabilité comme, par exemple, la politique d'achat;
- évaluer l'impact économique de ces événements ou de toute modification de politique commerciale et tarifaire sur un secteur industriel donné ou sur une entreprise en particulier pour faire les recommandations nécessaires en vue de la défense des intérêts du Québec;
- réaliser des études économiques sur divers aspects de la structure et de l'évolution des échanges de produits manufacturés du Québec;
- fournir aux autorités et professionnels du Ministère toute l'information nécessaire sur les tarifs canadiens et étrangers, sur les accords internationaux ou tout autre aspect des relations économiques internationales.

Principales réalisations en 1984-1985

La Direction a notamment produit les études suivantes:

- Catalogues de tarifs du Canada et des États-Unis de plus de 5 % en 1987
- Libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis: étude d'impact
- Incidence des exportations sur l'emploi
- Subventions et droits compensateurs: évaluation des risques de représailles.

La Direction de l'analyse des politiques et des programmes

Le mandat de cette direction consiste à:

- analyser les programmes d'aide aux entreprises relevant du M.I.C. ou de ses sociétés d'État, suggérer des modifications à ces programmes ou en élaborer de nouveaux afin d'améliorer l'efficacité de l'action du Ministère auprès des entreprises;
- analyser et évaluer l'impact des diverses mesures gouvernementales, législatives et réglementaires susceptibles d'affecter la croissance des entreprises dans les secteurs sous la responsabilité du M.I.C. et faire des recommandations afin d'atténuer les effets négatifs de ces mesures sur la clientèle du Ministère;
- analyser les problèmes internes et les besoins de l'entreprise québécoise dans le but de permettre au Ministère de préciser ses orientations et de planifier ses interventions dans le développement de l'entreprise;
- réaliser différentes analyses économiques à la demande des autorités du M.I.C.

Principales réalisations en 1984-1985

La Direction a donné suite aux travaux de la Commission québécoise sur la capitalisation des entreprises. En ce qui concerne l'environnement économique des entreprises, elle a réalisé une étude du régime de santé-sécurité au travail.

Par ailleurs, elle a effectué une étude exploratoire de différentes formes de participation des travailleurs dans les entreprises. Enfin, la Direction a préparé les sommets économiques régionaux en plus d'y participer.

Par ailleurs, la Direction s'est penchée sur deux lois: la Loi 17 et ses règlements et la Loi 42, relative à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.).

Elle a aussi analysé certaines interventions particulières de la C.S.S.T. (camelots, transport maritime, etc.).

Mentionnons enfin certaines réalisations de la Direction, comme sa participation à la préparation du Plan d'organisation administrative de la Direction générale, sa collaboration à la mise en place du Fonds de solidarité et la coordination de dossiers pour différents sommets régionaux.

Politiques et stratégies sectorielles

La Direction générale de l'industrie

Le mandat de la Direction générale de l'industrie est de suivre l'évolution de chaque secteur industriel (à l'exception de ceux dont la responsabilité a été spécifiquement confiée à un autre ministère à vocation économique), de manière à en dégager des orientations et des possibilités de développement pour le Québec et en faire la promotion; de proposer des politiques, programmes et mesures gouvernementales propres à en stimuler l'expansion ou la consolidation et administrer les programmes qui lui sont confiés.

Afin d'être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de façon adéquate, la Direction générale se doit de développer une connaissance approfondie et concrète de chacun des secteurs industriels, par la réalisation ou la commandite des études requises et par le maintien de contacts étroits avec les entreprises, les associations industrielles et les autres intervenants au niveau des divers secteurs industriels.

Le mandat de la Direction générale se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes:

— l'étude de l'évolution des secteurs industriels afin d'en diagnostiquer les problèmes et d'en évaluer les perspectives d'avenir et les possibilités d'expansion au Québec;

— les analyses visant à définir des objectifs et des orientations sectorielles de développement industriel et à proposer au Ministère et au Gouvernement des politiques et des stratégies d'intervention pour promouvoir la croissance des secteurs industriels ou rationaliser leur activité sur une base plus compétitive;

— l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et de mesures d'aide afin de stimuler la croissance ou de consolider et rationaliser l'activité de certains secteurs industriels;

— les analyses ayant pour objet d'identifier et d'évaluer les possibilités de réalisation de projets spécifiques susceptibles de se traduire par:

a) une activité de fabrication nouvelle ou additionnelle au Québec;

b) une activité d'exportation nouvelle ou additionnelle hors du Québec;

c) l'utilisation d'une technologie plus moderne et plus efficace par les entreprises manufacturières du Québec, et l'organisation des moyens requis ou appuis techniques à la mise en oeuvre de telles mesures pour promouvoir la réalisation de ces projets;

— les avis et conseils aux autorités gouvernementales, à divers services gouvernementaux, aux chefs d'entreprise et aux autres agents économiques concernés par le développement industriel;

— l'accueil d'investisseurs étrangers et la promotion d'investissements manufacturiers.

Ces six blocs d'activité de la Direction générale s'appuient tous sur la connaissance sectorielle et leur réalisation a souvent pour objectifs et toujours pour conséquence d'élargir et d'enrichir cette connaissance qu'on veut la plus concrète et la plus complète possible.

La Direction générale est donc clairement tournée vers l'étude, l'analyse et la réflexion prospective de la réalité industrielle. Elle ne se désintéresse toutefois pas de l'action, mais les initiatives qu'elle peut prendre tiennent compte du mandat spécifique des autres agents de développement industriel, qu'ils oeuvrent dans les autres directions du Ministère, dans d'autres ministères ou dans les sociétés d'État à vocation économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	18
Professionnels	77
Employés de bureau	47
Total	**142**

Principales réalisations en 1984-1985

Programmes d'aide à l'industrie

L'objectif du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels est de permettre à des entreprises de progresser plus facilement et plus rapidement vers la concrétisation de projets jugés particulièrement intéressants en raison du dynamisme des marchés. La participation financière du Ministère prend la forme d'une subvention généralement égale à 50 % du coût des études de faisabilité technique et économique, de localisation, de marché, de modernisation ou de réorientation d'activités de production.

Au cours de l'exercice, un montant de 1 250 000 $ a été engagé, dans le cadre de ce programme, à l'égard de 37 projets. Un nombre à peu près égal de projets étaient en négociation à la fin de l'exercice.

Les programmes d'aide à la création d'associations industrielles sectorielles et aux activités de ces associations visent à aider les industriels d'un même secteur à se regrouper dans le but de promouvoir leurs intérêts économiques et commerciaux et de favoriser ainsi le développement de l'ensemble de leur secteur d'activité. Dans le cadre de ces programmes, 33 subventions ont été versées ou autorisées.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

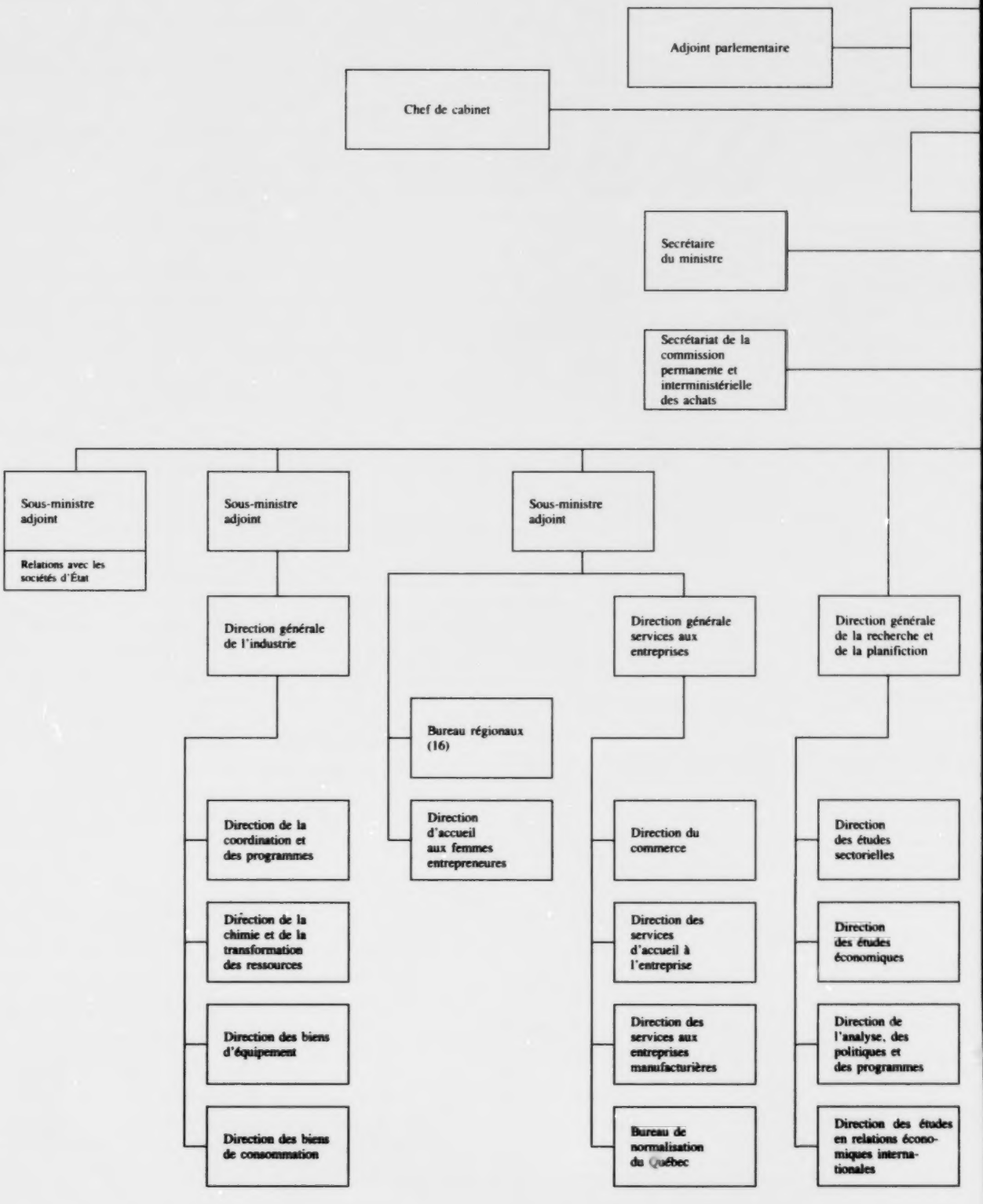

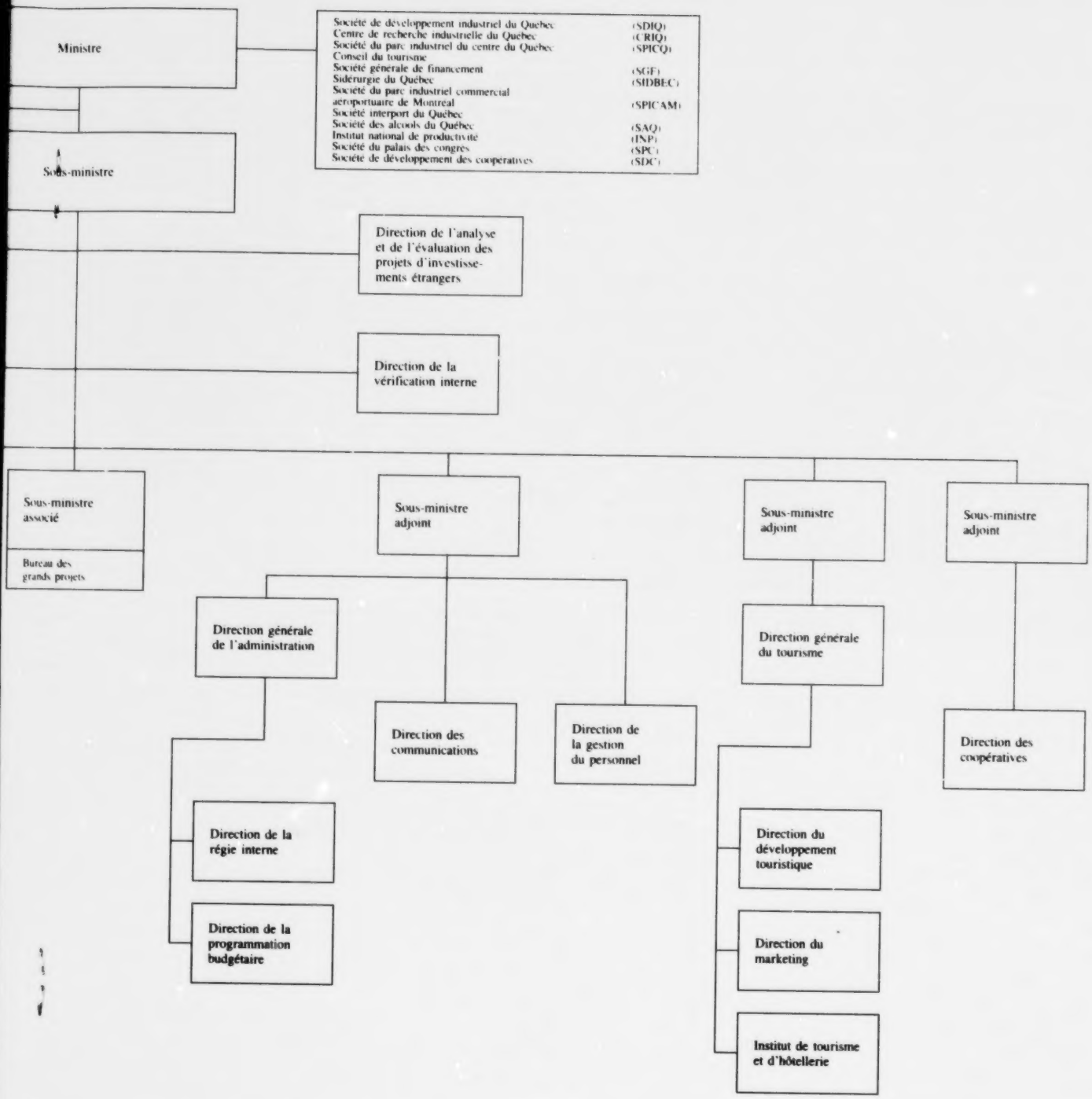
Ministre
Société de développement industriel du Québec (SDIQ)
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Société du parc industriel du centre du Québec (SPICQ)
Conseil du tourisme
Société générale de financement (SGF)
Sidérurgie du Québec (SIDBEC)
Société du parc industriel commercial aéroportuaire de Montréal (SPICAM)
Société interport du Québec
Société des alcools du Québec (SAQ)
Institut national de productivité (INP)
Société du palais des congrès (SPC)
Société de développement des coopératives (SDC)
Sous-ministre
Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissements étrangers
Direction de la vérification interne
Sous-ministre associé
Bureau des grands projets
Sous-ministre adjoint
Sous-ministre adjoint
Sous-ministre adjoint
Direction générale de l'administration
Direction générale du tourisme
Direction des communications
Direction de la gestion du personnel
Direction des coopératives
Direction de la régie interne
Direction de la programmation budgétaire
Direction du développement touristique
Direction du marketing
Institut de tourisme et d'hôtellerie

Activité conseil

On remarque une augmentation soutenue des avis et conseils depuis cinq ans, tendance qui se poursuit malgré les compressions d'effectifs. Ainsi, la Direction générale a produit, en 1984-1985, 2 959 avis écrits représentant près de 18 000 heures de travail. Pour satisfaire les seules demandes recueillies au cours de 21 155 consultations brèves, il aura fallu près de 9 950 heures-personnes.

Nouvelle structure administrative

Lors d'un réaménagement de la structure administrative du Ministère, les trois directions sectorielles auparavant regroupées sous la Direction générale de l'industrie ont été rattachées à des entités administratives différentes.

La Direction de la chimie et de la transformation des ressources, devenue la Direction de la chimie et de la métallurgie (DCM), a été placée sous la responsabilité d'un sous-ministre associé.

La Direction des biens d'équipement et la Direction des biens de consommation ont été placées sous l'autorité d'un même sous-ministre adjoint.

Deux services de promotion des investissements, remplaçant le Service de promotion industrielle, ont été rattachés au sous-ministre associé et au sous-ministre adjoint.

Enfin, la Direction de la coordination et des programmes, ayant vu son rôle modifié, est devenue la Direction des relations extra-ministérielles, placée sous l'autorité du sous-ministre.

Ces mesures administratives ont pour but d'augmenter l'importance et la cohérence des efforts de développement industriel appuyés sur l'expertise sectorielle. Ils visent aussi à permettre une implication à plus haut niveau dans les dossiers majeurs ainsi que l'établissement de meilleurs contacts avec l'industrie et les autres gouvernements.

Rappelons que le mandat caractéristique des directions sectorielles demeure inchangé.

Notons enfin que le présent rapport respecte l'ancienne structure administrative pour mieux refléter la réalité écoulée.

Tableau 1A

Demandes d'information ou d'avis réparties selon les requérants

Provenance	Demandes		Temps-réponse	
	Nombre	%	Heures	%
— Ministère de l'industrie et du Commerce	1 082	36,6	5 960.5	33,0
• Ministre, sous-ministres, secrétaire	184		1 443	
• Direction générale de l'industrie (inter-directions)	625		3 225,5	
• Direction générale des services aux entreprises	625		3 225,5	
• Bureau d'examen des investissements étrangers	87		491	
• Direction générale de la recherche et de la planification	45		193	
• Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats	40		234	
— Sociétés d'État rattachées au M.I.C.	524	17,7	3 898	21,6
• Société de développement industriel	383		3 286	
• Autres	141		612	
— Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	493	16,7	3 079,5	17,0
• OPDQ (Programme expérimental de crétation d'emplois communautaires)	159		1 288	
• Ministère du Commerce extérieur	94		420	
• Autres	240		1 371,5	
— Ministères et organismes du gouvernement du Canada[1]	66	2,2	454	2,5
— Entreprises et associations industrielles	611	20,6	3 730	20,6
— Autres requérants NCA	183	6,2	956	3,5
Total	**2 959**	**100,0**	**18 078**	**100,0**

1 Comprenant la participation à certains comités et groupes de travail.

Tableau 1B

Demandes d'information ou d'avis réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes	%	Temps-réponse	%
Direction de la coordination et des programmes	408	13,8	1 785	9,9
Direction de la chimie et de la transformation des ressources	501	16,9	4 094	22,6
Direction des biens d'équipement	1 420	48,0	8 559	47,3
Direction des biens de consommation	630	21,3	3 640	20,2
Total	**2 959**	**100,0**	**18 078**	**100,0**

Tableau 2A

Consultations brèves réparties selon les requérants

Provenance	Demandes*	
	Nombre	%
— Ministère de l'Industrie et du Commerce	5 672	26,8
• Ministre, sous-ministres, secrétaire	579	
• Direction générale de l'industrie (inter-directions)	2 793	
• Direction générale des services aux entreprises	1 315	
• Bureau d'examen des investissements étrangers	102	
• Direction générale recherche et planification	501	
• Secrétariat de la Commission permanente et inter-ministérielle des achats	382	
— Sociétés d'État rattachées au M.I.C.	2 193	10,4
• Société de développement industriel	1 026	
• Autres	1 167	
— Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 303	15,5
• OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	414	
• Ministère du Commerce extérieur	816	
• Autres	2 073	
— Ministères et organismes du gouvernement du Canada	847	4,0
— Entreprises et associations industrielles	7 109	33,6
— Autres	2 031	9,6
Total	**21 155**	**100,0**

Tableau 2B

Consultations brèves réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes*	%
Direction de la coordination et des programmes	1 884	8,9
Direction de la chimie et de la transformation des ressources	2 709	12,8
Direction des biens d'équipement	9 349	44,2
Direction des biens de consommation	7 213	34,1
Total	**21 155**	**100,0**

* La DGI considère que le temps moyen consacré à remplir chaque demande est d'une demi-heure, sauf pour la Direction de la coordination et des programmes, où ce temps est estimé à 10 minutes pour tenir compte des activités propres au Centre de documentation et d'information. Les consultations brèves ont donc requis 9 950 heures de traitement pour l'ensemble de la DGI.

La Direction de la coordination des programmes

La Direction entretient des rapports soutenus avec les associations industrielles sectorielles afin de favoriser la création et le développement d'associations industrielles sectorielles auxquelles elle offre une assistance professionnelle et financière. Notons que le versement de telles subventions peut être poursuivi pendant les quatre premières années d'opération. En 1984-1985, des subventions totalisant 342 335 $ ont été versées à onze associations afin de faciliter leur mise sur pied ou le démarrage de leurs activités. Ces associations sont les suivantes:

- l'Association des arts graphiques du Québec;
- le Conseil de l'industrie électronique du Québec;
- l'Association des fabricants de briquettes et de charbon de bois du Québec;
- l'Association québécoise de l'industrie du nautisme;
- le Groupement provincial de l'industrie du médicament;
- l'Association des professionnels du chauffage à combustible solide;
- l'Association québécoise de la qualité;
- la Corporation de développement économique «Récupération et recyclage» — Région 03;
- l'Association des récupérateurs du Québec, inc.;
- l'Association des designers industriels du Québec;
- l'Association de nouveaux créateurs de mode du Québec.

Par ailleurs, vingt-et-une subventions totalisant 172 878 $ et destinées à des activités spécifiques ont été accordées aux associations suivantes:

- l'Association de l'industrie de la maçonnerie du Québec;
- l'Association du Ciment Portland, Région du Québec;
- l'Association Béton Québec;
- l'Association québécoise des fabricants de tuyau en béton;
- la Société québécoise des manufacturiers d'habitation;
- l'Institut québécois du béton précontraint et préfabriqué;
- l'Association des manufacturiers de ferme du Québec;
- l'Association professionnelle des fabricants d'enseignes du Québec;
- la Canadian Hardware and Housewares Manufacturers Association;
- l'Association des fabricants de cidre du Québec;
- la Fédération québécoise du plein-air;
- l'Association des arts graphiques du Québec;
- le Marché international du logiciel de Montréal;
- le Conseil de l'industrie électronique du Québec;
- l'Association québécoise des techniques de l'eau;
- l'Association québécoise de la qualité;
- l'Ordre des chimistes du Canada;
- la Société des industries du plastique du Canada.

Le Service de la coordination

Le Service de la coordination a pour mandat de concrétiser les interventions multisectorielles de la Direction générale auprès des ministères, directions ou intervenants à vocation supra-sectorielle; d'évaluer les impacts de certaines actions de la Direction générale; de proposer des mesures destinées à optimiser son rendement; d'assurer des services de support, notamment au niveau de la programmation des activités, de l'information de gestion et de la concertation interdirections.

Relations avec les directions du Ministère et ses organismes affiliés

Le Service a coordonné l'acheminement de 225 demandes d'avis adressées à la Société de développement industriel dans le cadre de programme PARIQ ou du programme d'aide à l'investissement manufacturier. Des rencontres ont également eu lieu afin de définir de nouvelles avenues de collaboration avec cet organisme et de préciser les modalités de traitement de certains critères en usage à la SDI.

En ce qui concerne la coordination des dossiers relatifs aux communications, notons la réalisation d'un dépliant promotionnel sur la Direction générale de l'industrie, la planification de la programmation annuelle des expositions en territoire québécois et la publication de nombreux profils et répertoires sectoriels.

La collaboration du Service avec la Direction générale de la recherche et de la planification a porté sur la définition d'un plan de relance de la région de Sorel-Tracy et sur la mise à jour des actions entreprises dans le cadre du virage technologique.

Relations avec les autres ministères et organismes provinciaux

Dans le cadre de la programmation du ministère des Relations internationales, le Service a coordonné les propositions des missions de coopération à l'étranger ainsi que leur répartition entre ce ministère et celui du Commerce extérieur. Le refus par la Commission

permanente de coopération québécoise de plusieurs des sujets proposés a entraîné de nombreux ajustements.

Le Service a coordonné la préparation des demandes d'avis acheminées par le ministère de l'Éducation relativement au programme des actions structurantes liées au virage technologique.

Il a continué à coordonner l'émission de tous les avis sectoriels du Ministère en rapport avec le Programme expérimental de création d'emplois communautaires. On compte 123 demandes.

Le nombre des demandes d'avis acheminées à la Direction générale de l'industrie relativement au Programme expérimental de soutien à l'emploi scientifique est passé de 39 à 15 depuis que l'administration de ce programme a été confiée au Centre de recherche industrielle du Québec.

Le Service a de nouveau participé à l'enquête annuelle du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sur les déséquilibres sectoriels de la main-d'oeuvre.

Enfin, le Service a examiné le projet de règlement sur les déchets dangereux. Des ententes ont été conclues afin d'obtenir l'avis du ministère québécois de l'Environnement sur les demandes de subventions faites par des associations de récupérateurs et recycleurs dans le cadre des programmes PAASIQ et PACASIQ.

Développement des ressources humaines

À la suite du transfert de ce dossier au Secrétariat administratif, le Service a préparé un bilan des réalisations sous son mandat, de même qu'il a coordonné la préparation et la tenue de deux sessions d'accueil à l'intention de 25 nouveaux employés à Québec et à Montréal.

Dans le cadre de la réorganisation administrative du Ministère, le Service de la coordination a été fusionné à la nouvelle Direction des relations extra-ministérielles, le 28 janvier 1985.

Le Service de la promotion des investissements

Le Service de la promotion des investissements a pour principal objectif de faire connaître aux promoteurs-investisseurs étrangers les avantages offerts par le Québec afin de susciter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et la réalisation de projets en coparticipation avec les entreprises québécoises.

Au cours de l'exercice, le Service a cherché à réaliser le plus grand nombre de démarches de prospection à l'extérieur compte tenu des ressources disponibles, et à améliorer l'accueil au Québec des investisseurs étrangers et le suivi de leurs dossiers.

Prospection hors Québec

Les activités de prospection furent entreprises et réalisées dans le but de promouvoir les avantages comparatifs du Québec auprès d'une clientèle-cible localisée dans divers pays industrialisés. Cette prospection fut orientée principalement vers les industries de technologie moderne et les autres secteurs de développement identifiés notamment dans le Virage technologique.

Ainsi, trois séminaires de promotion orientés vers une clientèle d'entreprises de taille moyenne oeuvrant dans la fabrication de machinerie et d'équipement furent réalisés à Goteborg et Stocklom en Suède et à Milan en Italie. Deux autres furent présentés aux États-Unis, l'un à San Francisco, orienté vers les entreprises de l'industrie électronique, et l'autre à Houston visant les entreprises de l'industrie chimique et les fabricants d'équipement.

Par ailleurs, quatre activités de promotion ont été réalisées sur les lieux de salons internationaux, soit Metec/Gifa/Thermoprocess (Allemagne), Insite-84 (É.-U.), Wescon (É.-U.) et Rich et Mac (Italie). Les stands aménagés sur les lieux présentaient aux visiteurs des messages promotionnels conçus pour faire valoir les atouts du Québec en fonction de l'industrie visée par le salon. En même temps, une prospection sélective était effectuée auprès des autres entreprises présentes au salon. De plus, sept missions furent effectuées au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon pour rejoindre des entreprises-cibles identifiées à l'avance ou pour relancer quelques dossiers d'investissement.

Enfin, une campagne de prospection sélective fut amorcée auprès des entreprises, grandes consommatrices d'énergie électrique, localisées dans les pays industrialisés, afin de promouvoir, entre autres, le programme de stabilisation tarifaire mis en place par Hydro-Québec en novembre.

Cette approche promotionnelle a assuré au Québec une présence plus soutenue auprès des investisseurs étrangers et a permis de faire face d'une manière positive à la vive concurrence que nous livrent les autres provinces et les États américains voisins du Québec.

Au cours de l'excercice, certains commissaires industriels et des représentants du gouvernement fédéral ont été invités par le Service à participer à la réalisation d'activités promotionnelles hors du Québec. Ceci avait pour objectifs d'améliorer l'efficacité de la prospection sélective et de créer la coordination des activités de promotion du Québec.

Accueil de dossiers d'investissement

De nombreux retards dans le calendrier d'investissement de certaines entreprises étrangères ont dimi-

nué le nombre des dossiers reçus au Québec durant l'excercice. La sous-utilisation des capacités de production européennes et américaines, la dévaluation des devises européennes et les taux élevés des intérêts américains et canadiens ont contribué à cette situation. En général, les grandes sociétés industrielles ont présenté peu de nouveaux projets d'investissements. Cependant les PME sont demeurées actives à cet égard.

L'accueil des dossiers fut structuré de manière à assurer aux investisseurs un accès facile aux divers programmes incitatifs offerts par les organismes gouvernementaux.

Le Service a accueilli 97 dossiers, comparativement à 148 l'année précédente. Les dossiers en provenance de l'Europe représentent 61 % de ce total; l'Italie et la Suède ont montré une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers américains a chuté de 5 % pour s'établir à 16, et les dossiers provenant d'ailleurs au Canada ont diminué de moitié pour un total de 18.

Plus de 70 % de ces dossiers proviennent du secteur des biens industriels (70 dossiers). Les 22 dossiers relatifs aux industries de biens de consommation représentent quant à eux 23 % de l'ensemble.

Coordination de projets

Avant l'implantation d'une usine ou la réalisation d'un projet en coparticipation, le suivi du dossier s'étend sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le dépôt d'une demande à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, au ministère de l'Expansion industrielle régionale ou à la Société de développement industriel constitue une étape importante dans ce processus. La coordination active du Service de la promotion industrielle se poursuit à ce stade afin d'aider l'investisseur à aplanir tout obstacle à la réalisation de son projet.

Les projets réalisés en 1984-1985 auxquels le Service a apporté une contribution sont ceux des sociétés suivantes: Alphatec; Beghin Say; Coretech inc.; Legget & Platt inc.; Lurem; Magna International; Shimano Canada ltée; Swedish Match Alby.

Outre ces projets ayant atteint la phase de réalisation, le Service comptait au 31 mars 1985 onze projets à l'étape de la coordination. Ces projets impliquent des investissements potentiels de 126 millions de dollars et la création de 712 emplois.

Outils de promotion

En vue d'améliorer ses outils de promotion, le Service a produit cinq fascicules de la série «Techno-Dollars à votre portée», traitant des facteurs de localisation. Cinq autres fascicules de cette série disponible en français et en anglais sont actuellement en préparation.

Enfin, une brochure destinée à promouvoir les atouts du Québec auprès des entreprises, grandes consommatrices d'énergie, a également été produite.

La Direction de la chimie et de la métallurgie

Les travaux de cette direction sont axés sur l'analyse des secteurs dont elle a la responsabilité et sur l'assistance aux projets d'implantation qui en découlent. Les études et documents qu'elle prépare sont surtout diffusés auprès des agents gouvernementaux de développement industriel.

Métallurgie

En ce qui concerne l'industrie de la fonderie de pièces moulées, pour donner suite à l'étude sur les métaux ferreux diffusée à la fin de 1983, la Direction a publié un énoncé de politique ministérielle sur le financement des futurs investissements manufacturiers. Elle a de plus mis en place des stratégies gouvernementales visant à renforcer cette industrie et à assurer son développement, de même qu'elle a suscité la réalisation de projets spécifiques de modernisation et de relance d'entreprises à fort potentiel de développement.

D'autres interventions spécifiques ont contribué à rationaliser ce secteur. Les fonderies Magotteaux et Stanton ont investi dans la modernisation des procédés de fabrication ou dans la production de nouveaux produits. Métallurgie Frontenac, pour sa part, a obtenu un important contrat de fabrication de pièces moulées pour l'Aluminerie de Bécancour. Par contre, la fonderie des Ateliers d'ingénierie Dominion de même que Canron ont dû définitivement fermer leurs portes.

Dans le domaine des ferro-alliages, le rapport de l'analyse sectorielle a été revu et plusieurs démarches et interventions utiles au développement de ce secteur, grand consommateur d'électricité, ont été entreprises. Les interventions de la Direction ont permis d'amener au Québec la multinationale Elkem, chef de file de l'industrie des ferro-alliages. En juillet 1985, cette société achetait deux usines de la Union Carbide, laquelle voulait se départir depuis un bon moment déjà de tous ses intérêts dans le secteur de la métallurgie. Des approches ont aussi été entreprises auprès des trois producteurs de ferro-alliages afin de développer de nouvelles sources de matières premières qui permettraient de mieux intégrer cette industrie à l'économie du Québec.

La Direction a continué d'apporter un support technique au ministère de l'Environnement sur le dossier de la récupération des polluants atmosphériques.

En ce qui a trait à l'acier, la Direction a concentré ses efforts sur l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'industrie secondaire. La relance d'une

PME a été l'occasion, en ayant recours au PACPI, d'entreprendre une étude du marché du sous-secteur des fils fins. Elle fournira de précieux renseignements sur la concurrence et sur les possibilités d'augmenter la production. De plus, la Direction a amorcé, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec, la production d'un répertoire des centres de service des produits métallurgiques. En effet, bien que ces entreprises soient considérées comme des manufactures par les organismes gouvernementaux de développement industriel, elles n'apparaissent dans aucun répertoire.

L'industrie du magnésium a été marquée par le renouveau de l'intérêt qu'ont manifesté plusieurs entreprises internationales pour l'investissement dans ce secteur. La Direction a donc effectué une analyse détaillée de la situation de cette industrie dans le monde de même qu'elle a présenté une stratégie de développement et de promotion des investissements. On y retrouve un énoncé de la position que les autorités gouvernementales devraient adopter et une description des moyens d'intervention à mettre de l'avant pour implanter cette industrie au Québec.

Par ailleurs, le Service de la métallurgie a assisté le Service de promotion des investissements dans la gestion de plusieurs dossiers d'envergure. L'un d'entre eux a d'ailleurs donné lieu à une étude conjointe de faisabilité avec la société norvégienne Norsk-Hydro.

Enfin, dans le domaine des poudres métalliques, on note la publication d'un profil sectoriel, l'élaboration d'un énoncé de politique ministériel relatif aux investissements manufacturiers futurs, la poursuite d'un important projet d'expansion ainsi que quelques avant-projets de transition. De plus, des projets de développement déjà en cours pourraient ouvrir, à court terme, de nouvelles possibilités de fabrication et de transformation.

Chimie organique

Dans le domaine de la pétrochimie, six études et publications sectorielles ont été réalisées au cours du dernier exercice. Sous la supervision de la Direction, une firme de consultants a produit un rapport sur l'impact économique de la restructuration de l'industrie pétrochimique du Québec. Cette étude constitue la base des discussions entre les gouvernements provincial et fédéral et des interventions qui décideront de l'avenir de la pétrochimie au Québec.

De plus, la Direction a participé à la vaste étude du Groupe de travail interministériel, qui réunit des intervenants de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie et des Ressources et des Finances, en produisant le document intitulé «Historique et évolution récente, compétitivité et avenir de la pétrochimie au Québec».

La Direction a réalisé une première au Canada avec la publication et la distribution d'une étude sur l'industrie des produits en plastique, laquelle a d'ailleurs reçu un accueil exceptionnel. Dans ce sous-secteur, la Direction a également publié une monographie sur les moules et matrices destinés aux plastiques, de même qu'elle a publié une seconde version, revue et corrigée, du «Répertoire des fabricants de produits en plastique au Québec».

Enfin, l'étude sur l'industrie du rechapage du pneu au Québec a été publiée au printemps 1985.

La Direction s'est également impliquée dans la réalisation de plusieurs projets. À cet égard, le dossier Pétromont est demeuré au coeur de ses préoccupations. La mauvaise situation financière de cette usine, due à l'absence d'une politique adéquate d'approvisionnement, de même que la volonté du gouvernement fédéral de redresser la situation de la pétrochimie canadienne, ont incité le gouvernement du Québec à négocier avec Ethylec, Union Carbide et Pétromont afin de maintenir, du moins jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée, les usines de polyéthylène de Montréal-Est et d'éthylène de Varennes. Le 10 septembre 1984, celui-ci assurait à Pétromont l'aide financière nécessaire pour maintenir ces deux usines pendant quatre ans. Le gouvernement fédéral, pour sa part, s'est engagé à verser à Pétromont 15 millions de dollars entre le 28 septembre 1984 et le 31 mars 1985.

Ces négociations ont donné lieu à la création d'un groupe de travail chargé d'assurer, à court terme, la survivance du centre pétrochimique de Montréal et de favoriser les nouveaux investissements.

La Direction s'est intéressée, cette année encore, à plusieurs projets de modernisation et d'expansion d'usines de produits de synthèse organique. Mentionnons la modernisation de l'usine d'alcools Oxo à Laval, dont la réussite dépend en partie du prix du propylène et du gaz naturel; la modernisation et, éventuellement, l'expansion des usines de propylène de Varennes et de la Goodrich de Shawinigan pour la fabrication du polychlorure de vinyle.

À la suite de la publication d'une étude globale sur le secteur des produits en plastique, la Direction est intervenue au niveau des sous-secteurs les plus prometteurs ou les plus problématiques. Ainsi, elle a suscité, de concert avec la Société des industries du plastique, la Société des ingénieurs du plastique et le ministère de l'Éducation, la création d'un comité chargé d'identifier les problèmes reliés à la formation de la main-d'oeuvre et d'en proposer les solutions. Par ailleurs, la Direction a réuni les responsables de l'industrie montréalaise de l'impression sur plastique par

flexographie, afin d'étudier et de résoudre les problèmes de pollution causés par les émanations gazeuses.

Dans le domaine des produits pharmaceutiques, la Direction a confié à un consultant la réalisation du «Profil de l'industrie des médicaments vétérinaires au Québec». Elle a pu disposer rapidement d'une évaluation de la situation de ce secteur et orienter adéquatement ses interventions.

La Direction a continué de concentrer ses efforts sur l'obtention de modifications à la Loi sur les brevets, relativement aux licences obligatoires. À ce sujet, elle a fait connaître la position du Gouvernement aux membres de la Commission Eastman, de même qu'elle a analysé les mémoires qui y ont été présentés.

En collaboration avec le ministère des Affaires sociales, elle a obtenu l'adoption d'une nouvelle méthode de fixation du prix des médicaments remboursés par le Gouvernement. Cette méthode alternative est basée sur le prix réel d'acquisition.

Enfin, les entreprises pharmaceutiques autochtones et les fabricants de produits génériques ont fait l'objet d'une enquête dont les résultats seront inclus dans le profil qui devrait être complété en 1985.

Dans le domaine des bio-industries, la Direction a participé très activement aux travaux du Comité des biosciences du Conseil de la science et de la technologie, de manière à faire le point sur la situation des biotechnologies et d'identifier les priorités en termes de développement. Le rapport préliminaire a été discuté lors de séances publiques en novembre 1984 et devrait être approuvé sous peu par le Conseil, puis présenté au ministre responsable. Par ailleurs, elle a demandé à la Direction générale de la recherche et de la planification, d'effectuer un survol des politiques industrielles de certains pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique en ce qui concerne les biotechnologies.

Chimie inorganique

En ce qui concerne les abrasifs, la Direction publiera sous peu l'étude sur l'industrie du carbure de silicium, dont les résultats ont déjà servi à la promotion de la modernisation des deux usines québécoises existant dans ce secteur.

Dans le domaine du bioxyde de titane, la Direction est intervenue auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin de faciliter la poursuite des négociations entre ce dernier et les entreprises désirant prendre de l'expansion. De plus, conjointement avec ce ministère, la Direction a étudié l'état des technologies disponibles pour recycler les résidus des effluents des usines de bioxyde de titane, utilisant un procédé de fabrication à base de sulfate

Le consortium d'exportation regroupant les quatre cimenteries québécoises a officiellement été formé. Sa première mission ad hoc s'effectuera dans le cadre du projet indien «Shamira». Il s'agit là d'une première étape de la stratégie visant une plus grande utilisation de la capacité de production québécoise.

Un projet d'investissement de près de 50 millions de dollars couronne plusieurs années d'efforts, pendant lesquelles la Direction a tenté de sensibiliser les industriels à l'intérêt que porte le Québec au secteur du peroxyde d'hydrogène. Une étude sera d'ailleurs publiée sous peu.

À la suite d'une nouvelle évaluation de la situation des marchés du chlorate de sodium, la Direction a modifié son énoncé de politique, de manière à ce que seuls les investissements affectés à la modernisation des unités de production existantes soient encouragés.

Les avantages que pourrait retirer le Québec de la fabrication du silicium métallique, utilisable en électronique, ont incité la Direction à entreprendre une étude plus poussée sur le sujet. Les informations obtenues jusqu'à ce jour sont très encourageantes. Aussi, en attendant qu'une stratégie complète de promotion soit élaborée, des contacts ont déjà été effectué auprès de certaines sociétés.

À la suite de la faillite de la compagnie «Les Carbures Shawinigan inc.», la Direction a entrepris, sans succès, des démarches auprès de certaines sociétés afin de les intéresser à la prise de possession, la modernisation et la remise en marche de cette usine. Elle a également accordé un support technique aux promoteurs régionaux qui analysent la possibilité de relancer l'usine avec des investisseurs locaux.

La Direction des biens d'équipement

En plus des avis que la Direction est appelée à donner, ses activités se rapportent principalement à l'élaboration de stratégies de développement et d'énoncés de politique.

Dans le domaine de l'informatique, la Direction a participé à la conférence de l'électronique à titre d'organisme ressource. Le secrétariat de la Commission de l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel a d'ailleurs été assuré par le chef du Service du logiciel et des équipements bureautiques. La Direction a préparé un bilan de la politique de bureautique gouvernementale et proposé des mesures visant à accroître les retombées économiques des achats gouvernementaux. De plus, elle a travaillé à l'orientation et au développement de la fabrication de micro-circuits au Québec.

En ce qui concerne le développement de la haute technologie, la Direction a préparé et mis en oeuvre des stratégies sélectives d'investissements pour les secteurs suivants: machines-outils, robotique, télécom-

munications, informatique et bureautique, logiciels, automobile et aéronautique. Elle a de plus réalisé un projet d'orientation et de stratégie en vue d'assurer la pénétration des technologies d'automatisation en industrie et de développer ce secteur d'expertise au Québec. Afin d'élever le niveau de la technologie, la Direction a préparé et réalisé un programme de sensibilisation basé sur la promotion des différents programmes d'aide au développement de la haute technologie.

En ce qui a trait aux équipements de transport, la Direction a mis au point un projet pilote visant l'introduction de la gestion de la qualité dans ce secteur de l'industrie. La Direction agit aux niveaux de la sensibilisation, de la formation et de l'aide à l'implantation d'un système de gestion de la qualité. Par ailleurs, la Direction a préparé des stratégies de développement pour l'industrie des véhicules et des pièces de première monte, de même que pour le secteur de la construction offshore et maritime. À ce sujet, elle a contribué à la production d'un document synthèse de la situation dans ce secteur.

Enfin, la Direction a travaillé à maximiser les retombées économiques du programme d'assainissement des eaux et à générer une industrie de la dépollution au Québec.

Interventions spécifiques

Le but visé par la Direction lors de ses interventions dans différents dossiers et projets d'investissement ou de développement demeure l'optimisation des retombées économiques au Québec.

Dans le domaine de l'industrie du matériel aérospatial, le Service des équipements de transport a poursuivi la coordination des interventions gouvernementales dans le dossier de Bell Hélicoptère, de même qu'il a effectué une enquête sur la sous-traitance. Cette dernière démontre clairement que, pour accroître leur part du marché, les sous-traitants devront concentrer leurs efforts sur le contrôle de la qualité et la gestion de la production, ainsi que sur le développement de spécialités techniques inexistantes au Québec.

En ce qui concerne la construction navale et offshore, le Service a suscité la création d'une association représentative du milieu des petits chantiers maritimes. Enfin, il a défini une stratégie visant l'optimisation des opérations de la cale des Méchins.

Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage, pour sa part, a concentré ses efforts sur le matériel minier et le travail des métaux.

À la suite de la publication de l'analyse sectorielle sur le matériel minier, le Service s'est chargé de la promotion des orientations et des objectifs préconisés par ses auteurs. Ses interventions consistaient à stimuler la concertation entre les manufacturiers d'équipement et les directeurs d'exploitation, de manière à favoriser la production domestique d'équipements sécuritaires, fiables, performants et adaptés aux systèmes modernes d'exploitation.

Par ailleurs, les investissements effectués dans le secteur minier visaient principalement la mise en valeur de gisements aurifères ayant fait l'objet de travaux souterrains dans les années '30 et '40. De plus, une subvention importante a été octroyée à une P.M.E. québécoise pour le développement d'un engin de forage.

L'inventaire du potentiel de fabrication de l'industrie québécoise du travail des métaux permettra de connaître à fond les entreprises de ce secteur, en fournissant des renseignements complets sur les ressources humaines, les immobilisations, les spécialistes, la sous-traitance, la capacité de conception, la machinerie et l'équipement de production, le contrôle de la qualité, etc. Ces données seront informatisées afin d'en faciliter l'accès.

Enfin, le Service a supporté toutes les initiatives de la plus importante entreprise canadienne dans le domaine de l'outillage pour le travail des métaux. Outils coupants international ltée., relativement à l'établissement de sa nouvelle succursale de Rock Island et à l'acquisition de la compagnie française Senoco.

La réalisation la plus importante du Service des produits électriques et électroniques se rapporte au concept du consortium d'exportation clé-en-main. Il ressort d'une étude réalisée auprès des intervenants du Gouvernement et de l'industrie, qu'il est inutile d'entretenir un tel consortium sur une base permanente. En effet, à cause de la diversité des projets et des entreprises concernées, un mode de fonctionnement sur une base ad hoc répondrait davantage aux besoins spécifiques de chaque projet.

Un tel type de consortium serait d'ailleurs tout indiqué dans le cas des produits reliés au transport et à la distribution de l'énergie hydro-électrique. Sauf quelques projets marginaux, les entreprises de ce secteur dépendent entièrement du marché d'Hydro-Québec. Celles-ci doivent donc, à moyen terme, s'orienter vers les marchés d'exportation que représentent les pays de l'Asie. De plus, une meilleure gestion des réseaux des utilités publiques exige que ces entreprises suivent la tendance actuelle du marché des équipements électroniques. Le Service a d'ailleurs assisté plusieurs d'entre elles dans l'élaboration de projets de recherche dans ce domaine.

Enfin, en ce qui concerne le logiciel et les équipements de bureautique et d'informatique, le Service a participé à plusieurs études portant sur le profil sectoriel du logiciel. Il a ainsi travaillé de concert avec le Conseil de l'industrie électronique dans le cadre de la Commission permanente du logiciel, et collaboré

à la définition du marché du logiciel et à l'identification des créneaux prometteurs. Il a de plus entretenu des contacts constants et des pourparlers avec les responsables de l'implantation des micro-ordinateurs scolaires au ministère de l'Éducation et à la Gestion du réseau informatique des commissions scolaires. Cette démarche a permis au Ministère de se rapprocher de l'industrie et de faciliter le développement de didacticiels au Québec.

Dans le domaine de l'implantation industrielle, le Service a dirigé les projets des entreprises intéressées, telles que les fabricants de disquettes, de postes de travail bureautique, de systèmes optiques d'emmagasinage d'information, etc., afin de faciliter leurs contacts avec les organismes pourvoyeurs de programmes d'aide.

La Direction des biens de consommation

Les produits du textile et les vêtements

Amorcée au cours du précédent exercice, l'étude d'impact du Programme de modernisation de l'industrie québécoise du textile et de l'habillement a été terminée à l'automne 1984. Ce document interne est l'un de ceux qui seront utilisés au cours des prochains mois pour l'élaboration d'une stratégie de développement du textile et du vêtement.

Les résultats de l'étude des interrelations commerciales entre les fabricants, les intermédiaires et les détaillants serviront à l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la pénétration des produits québécois de l'habillement dans les réseaux de distribution du Québec.

L'étude sur l'état d'avancement de la technologie en automatisation et robotisation pour l'industrie du textile et du vêtement servira à élaborer une stratégie de développement d'une industrie québécoise concurrentielle. Elle présuppose une bonne connaissance de l'état d'avancement de la technologie au niveau international, principalement dans les domaines de la conception et fabrication assistée par ordinateur (CAO/FAO). Cette étude d'ordre général, entreprise au printemps 1984 et présentement au stade final, servira aussi à l'élaboration d'une stratégie d'intervention.

Face aux commentaires de nombreux designers et fabricants de vêtements québécois, relativement à l'incapacité de l'industrie québécoise des textiles de répondre à la demande dans ce créneau de fabrication, la Direction a entrepris, à l'automne 1984, une étude spécifique de l'offre québécoise en tissus mode. Le document sera prêt au cours des prochains mois.

La Direction a apporté sa collaboration à la Direction générale de la recherche et du développement pour la réalisation d'une étude sur le projet de libéralisation des échanges Canada-É-U. dans l'industrie du textile et du vêtement. Une enquête a été menée auprès d'une trentaine d'organismes et d'entreprises. La Direction générale a réalisé l'étude et fourni un document de travail dont les conclusions ont été discutées. Les données recueillies permettent de mesurer l'impact du libre-échange sur les différents types de produits. Le tout sera terminé d'ici quelques semaines.

Dans le cadre de la Conférence socio-économique de mars 1983 et sur recommandation du ministre, le Conseil du trésor a autorisé une subvention de 2,4 millions de dollars sur cinq ans pour l'implantation du Centre de promotion de la mode de Montréal. Un conseil d'administration de vingt-deux membres représentatifs de tous les intervenants du milieu a été nommé par le ministre en mai 1984. C'est le designer québécois Michel Robichaud qui en assure la présidence. L'ouverture du Centre a été officiellement annoncée le 21 septembre 1984 à la Place des arts de Montréal. Le directeur général est entré en fonction le 1er mars 1985 et l'organisme devrait avoir pignon sur rue d'ici quelques mois.

Le Ministère a renouvelé l'octroi d'une assistance financière au Centre québécois de productivité du textile. Une subvention de l'ordre de 225 000 dollars lui a été accordée pour sa seconde année d'opération. L'ouverture officielle de Protextile a eu lieu le 11 mars 1984 et l'organisme est maintenant pleinement opérationnel.

Le Ministère a également maintenu son assistance technique et financière à l'implantation du Centre québécois de productivité du vêtement. Une subvention de l'ordre de 325 000 dollars lui a été accordée pour assurer sa deuxième année d'opération. Le Centre emploie maintenant huit personnes de façon permanente et est pleinement opérationnel.

Dans le cadre de sa politique de promotion du design québécois, le Ministère, par le biais du programme PACASIQ de la Direction générale de l'industrie, a accordé une subvention de l'ordre de 100 000 dollars sur cinq ans pour la création de l'Association des nouveaux créateurs de mode du Québec. La nouvelle association aura pour mandat d'assurer le dialogue entre ses membres, de faire la promotion de leurs signatures et étiquettes, de faciliter leur intégration au milieu industriel et de représenter leurs intérêts dans des dossiers sectoriels importants.

Le Ministère a apporté une assistance technique et financière à la réalisation de la seconde édition de l'Exposition canadienne internationale de la fourrure de Montréal, maintenant classée deuxième au monde en qualité et en importance. Il a aussi apporté une assistance financière à l'organisation d'un premier Gala mode de la fourrure canadienne. Maintenant que le

succès de l'exposition est assuré, les efforts porteront dorénavant sur la réalisation du Gala.

En plus d'assurer le suivi des consensus de la Conférence socio-économique sur l'industrie du vêtement de mars 1983, la Direction a collaboré à la préparation de l'édition 1985 (28 et 29 mars) de cette conférence.

Toutes les démarches ont été entreprises pour assurer la tenue, le 13 mars 1985, d'une journée d'étude sur l'élaboration d'une stratégie de développement pour l'industrie québécoise de la fourrure. Cette rencontre a permis de réunir une vingtaine de directeurs d'associations, des chefs d'entreprise de même que les représentants du Ministère.

Les produits de consommation

L'étude la plus récente (1979) couvrant le secteur industriel de l'imprimerie a été révisée par la Direction générale de la recherche et de la planification. Par la même occasion, une mise à jour des statistiques a été effectuée.

L'étude sur la stérilisation industrielle des produits médicaux à usage unique a été complétée en septembre 1984. La rentabilité d'une usine de radiostérilisation au Québec semble problématique. Chaque projet sera soumis à une évaluation minutieuse.

La Direction a collaboré avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale au lancement de l'édition 1985 du répertoire canadien des manufacturiers de produits médicaux. Quelque 2 100 exemplaires du répertoire québécois ont été distribués cette année et une nouvelle édition est prévue pour 1985.

Le Centre québécois de productivité du meuble et du bois ouvré a été lancé officiellement le 4 octobre 1984. Une stratégie de développement, un plan d'action et un budget prévisionnel ont été élaborés. Le directeur général a été nommé et les activités du Centre débuteront en avril 1985.

Dans le cadre de Québec 1534-1984, un dépliant promotionnel a été rédigé et un vidéo a été réalisé sur les produits nautiques manufacturés au Québec. La Direction a aussi apporté une assistance-conseil à la signature d'une entente commerciale entre la firme Yachting France et la société québécoise Formac Yachting.

Lors de la Conférence socio-économique sur l'industrie québécoise du meuble, plusieurs propositions d'action ont fait l'objet de discussions avec les différents intervenants. La Direction continue d'en assurer le suivi.

La Direction a participé cette année à une première dans l'industrie du meuble au Québec, soit la réalisation d'une entente entre Roger Rougier inc. de Montréal et la firme Gauthier de France.

Dans le secteur de l'imprimerie, une table de concertation a regroupé des intervenants afin d'échanger sur les orientations et les problèmes du secteur. Un programme de travail fut élaboré et partagé par les différents groupes représentés.

Il faut signaler la tenue d'un symposium sur le développement des articles reliés au plein-air, grâce à la collaboration de la Fédération québécoise de plein-air, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du M.I.C.

Les produits du bâtiment

La rédaction du premier Répertoire des fabricants de cuisines commerciales a été presque entièrement complétée au cours du dernier exercice. La Direction a par ailleurs publié le rapport d'évolution pour 1984 du secteur des bâtiments résidentiels et industriels préfabriqués à ossature de bois. Une étude du marché du nord-est américain, menée conjointement avec trois de ces manufacturiers, permettra à deux d'entre eux d'exporter prochainement sur ce territoire.

Une étude est en cours dans les secteurs de la documentation technique et du marketing pour connaître tout l'impact d'une documentation technique insuffisante sur les difficultés qu'éprouvent nos manufacturiers à pénétrer le marché québécois et les moyens d'y remédier.

Les efforts de la Direction et la participation de la Société de développement industriel ont conduit à la formation d'un consortium d'exportation de portes, fenêtres et armoires vers le nord-est américain.

La Direction a commencé à établir des contacts avec les entrepreneurs généraux en construction, leurs associations et certains organismes qui les régissent, afin de mieux connaître leurs activités et leurs politiques quant à l'utilisation de matériaux et équipements fabriqués au Québec.

Elle a par ailleurs entrepris d'étudier l'activité de la rénovation, qui devient un marché de plus en plus important pour les matériaux fabriqués au Québec.

Il faut souligner la présence très active du Ministère au sein de l'American Society for Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers, Section Québec: comme membre du Conseil d'administration et responsable du journal INFOBEC, ainsi que pour le recrutement des conférenciers, l'organisation des tables pour les réunions mensuelles et l'organisation de visites industrielles.

Une assistance technique et financière importante a été apportée à plus d'une douzaine d'associations industrielles sectorielles pour les aider à réaliser plusieurs projets et à accroître les services à leurs membres.

L'industrie des boissons alcooliques

Dans le domaine de l'industrie des boissons alcooliques, il faut signaler les réalisations suivantes:

— l'implantation d'une procédure d'attestation de l'authenticité du vin d'origine importé et embouteillé au Québec;

— l'inventaire du vin d'origine entreposé chez les détenteurs de permis de fabricant de vin;

— l'élaboration d'un programme d'inspection de l'industrie;

— la participation à la modification de la réglementation en vigueur afin de permettre, notamment, la commercialisation de boissons alcooliques à base de fruits;

— l'étude des normes américaines sur les boissons alcooliques importées afin de permettre la commercialisation, en territoire américain, de vin embouteillé au Québec.

Par ailleurs, une procédure d'étude et d'émission des permis de distribution de bière et de boissons gazeuses en contenants à remplissage unique a été élaborée et implantée. Les permis ont été préparés en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le Fonds québécois de récupération, pour fin d'émission par le ministre.

La Direction a procuré au Comité interprofessionnel de l'industrie des boissons alcooliques des services de secrétariat et de soutien administratif afin d'en assurer le fonctionnement.

En vertu du programme PAASIQ, la Direction a apporté la collaboration du Ministère à l'industrie du cidre. La promotion des apéritifs et des cidres aromatisés a été un succès. Ces produits typiques du Québec sont, pour les cidreries, la plus importante portion de leurs ventes. Ainsi, il se vend actuellement plus d'apéritifs de cidre que de vermouths importés.

Développement régional et services aux entreprises

Les directions régionales

Les directions régionales ont pour mandat de:

- fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;
- favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship, notamment l'entrepreneurship féminin;
- fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale auprès des entreprises;
- assumer la représentation du Ministère en région aux différentes tables ayant trait aux services à l'entreprise et au développement économique.

Les directions régionales, au nombre de onze (11), ont leurs bureaux dans les régions suivantes:

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Saguenay/Lac-Saint-Jean
Québec
Mauricie/Bois-Francs
Estrie
Montréal/Laval
Laurentides/Lanaudière
Montérégie/Richelieu
Outaouais
Abitibi/Témiscamingue
Côte-Nord/Nouveau-Québec

(Les adresses des directions régionales sont données en Annexe)

Les conseillers en développement industriel oeuvrant dans les directions régionales doivent contribuer au développement et à la connaissance des entreprises de leur région, auxquelles ils offrent leurs connaissances et leurs conseils et facilitent l'accès aux programmes d'aide offerts par les secteurs public et privé. Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires régionaux du Ministère, particulièrement les commissariats industriels des Conférences administratives régionales et du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), aux comités d'approbation des projets de protection de l'emploi, etc. Enfin, ils sont fréquemment appelés à intervenir de façon significative dans des dossiers d'investissement.

Principales réalisations en 1984-1985

La venue de nouveaux effectifs au sein des diverses directions régionales a eu pour effet d'augmenter de façon appréciable les services offerts en région.

Après avoir reçu une solide formation, les nouveaux conseillers en développement industriel ont permis aux équipes régionales de mieux répondre aux besoins des industriels. Parallèlement, une nouvelle méthode d'analyse a été adoptée; elle permet de visionner l'entreprise dans sa globalité tout en traitant de façon systématique l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

L'ensemble des services maintenant offerts aux entreprises est structuré dans un processus d'intervention intégré. Il s'agit, à proprement parler, d'un processus d'implantation de changement ayant pour effet d'augmenter le développement de chaque entreprise.

Les directions régionales ont administré quatre programmes au cours de 1984-1985: «UNI-PME», «Outil de Gestion», «Gestion Marketing» et «Bourses d'affaires». Les deux premiers offrent aux industriels une assistance dans la gestion de leur entreprise grâce à l'embauche d'un diplômé de niveau collégial ou universitaire.

Le programme Gestion Marketing propose une subvention destinée à faciliter le développement du marketing dans la PME. Le programme Bourses d'affaires est entré en vigueur le 1er février 1984. En vertu de ce programme, les diplômés(es) des universités ou du secteur professionnel des collèges désirant créer leur propre emploi en fondant une entreprise ou en devenant partenaires dans une PME, pourront bénéficier d'une garantie de prêt pour les 2/3 du montant emprunté, qui peut atteindre 25 000 $. Ce prêt devra être garanti par une institution financière et la garantie gouvernementale sera valable pour cinq ans. De plus, le Ministère assumera la totalité des frais d'intérêt pour la première année, plus la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, il n'y a pas de remboursement de capital la première année.

Dans le cadre du programme UNI-PME, les budgets alloués ont permis à 233 PME de bénéficier, pendant un an pour la plupart, des services de 275 diplômés au sein de leur équipe de direction. Depuis le début de ce programme, à l'été 1982, 599 entreprises ont pu accueillir 696 diplômés. Au cours de l'exercice 1985-1986, compte tenu des 3,870 millions de dollars de crédits attribués à UNI-PME, au-delà de 1 000 diplômés auront participé à ce programme et une majorité de ceux-ci auront été intégrés à l'équipe de direction des entreprises.

Par ailleurs, les 3 millions de dollars dont a bénéficié le programme Outils de Gestion ont permis la réalisation d'environ 525 mandats d'une durée de 20 semaines. Ainsi, depuis le début du programme, en 1983-1984, près de 1 600 diplômés auront fourni 1 500 outils à près de 1 300 entreprises afin d'améliorer une facette de leur gestion. Pour ce faire, des institutions d'enseignement supérieur ont collaboré avec le M.I.C. dans la gestion de quelque 8,2 millions de dollars.

En ce qui concerne le programme Gestion-Marketing, les engagements de 1 806 315 dollars ont permis de rejoindre 254 entreprises bénéficiaires. Ce nombre, ajouté à celui des deux derniers exercices financiers, porte à plus de 1 000 le nombre d'entreprises bénéficiaires du programme. En 1984-1985, la répartition par volet des montants engagés présente les proportions suivantes:

Volet A:	études de marché	33 %
Volet B:	mise au point d'une structure organisationnelle en marketing	15 %
Volet C:	conception de matériel publicitaire	52 %

Il est intéressant de constater que l'apport gouvernemental a permis de générer une valeur de 3,8 millions de dollars en mandats confiés à des firmes de consultants en marketing et à des spécialistes de la conception de matériel publicitaire. Depuis ses débuts, ce programme a contribué à la réalisation de travaux par ces différents spécialistes pour une valeur de plus de 17 millions de dollars.

Quant à Bourses d'affaires, 39 candidates et 225 candidats ont reçu l'approbation du Ministre. Parmi ces jeunes, 162 ont créé ou vont créer 109 entreprises, alors que 102 autres se sont associés ou vont s'associer à 82 entreprises déjà existantes. Ceci représente l'injection de 23 millions de dollars, la création de 789 emplois et le maintien de 802 autres emplois.

La Direction de la promotion des femmes entrepreneures

En réponse à la demande formulée par les femmes lors d'un Forum sur leur situation économique, le gouvernement du Québec mettait sur pied, en avril 1984, une équipe chargée de la promotion de l'entrepreneurship féminin auprès des instances gouvernementales, des femmes propriétaires dirigeantes d'entreprise, des milieux d'affaires et de la population. Le but poursuivi par le premier gouvernement au Canada à se préoccuper de la place des femmes dans l'économie est de susciter le développement d'entreprises à propriété et gérance féminine.

Principales réalisations en 1984-1985

Il faut mentionner la participation de la communauté d'affaires et de plusieurs intervenants sociaux qui ont grandement contribué au succès des réalisations du Ministère dans le domaine de l'entrepreneurship féminin. Entre autres, onze organismes d'affaires sont intéressés dans la diffusion des ateliers de démarrage, et ce, à l'échelle du Québec.

La Direction a effectué et diffusé trois études portant sur le profil des femmes en affaires au Québec, tandis que des études de profil régional sont en cours dans six régions. En ce qui a trait à la participation à des colloques et conférences, 800 personnes ont assisté à différents colloques traitant de l'entrepreneurship féminin et 1 000 personnes ont suivi quelques 25 conférences prononcées par des femmes propriétaires dirigeantes d'entreprises lors du Salon du monde des affaires. De plus, 165 femmes ont suivi un premier atelier sur le démarrage d'entreprise. Enfin, la Direction a monté un fichier informatisé des propriétaires dirigeantes d'entreprises manufacturières identifiées. Cette banque de données permettra de mieux rejoindre cette clientèle.

La Direction générale des services aux entreprises

Cette direction générale assiste les entreprises du Québec afin d'accroître leur développement et d'assurer leur prospérité. Elle offre des services-conseils et des programmes d'aide technique aux petites et aux moyennes entreprises industrielles et commerciales, ainsi que des programmes d'aide financière aux entreprises industrielles. Elle administre diverses lois. Elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels, et ce, en collaboration avec les municipalités auxquelles elle apporte, de plus, son soutien pour la création et le maintien des commissariats industriels. De plus, les directions régionales facilitent à toutes les entreprises l'accès aux programmes d'aide et entretiennent un dialogue constant entre les différents intervenants oeuvrant au développement économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	17
Professionnels	163
Employés de bureau	80
Total	**260**

Principales réalisations en 1984-1985

Au cours du dernier exercice, la Direction générale s'est surtout consacrée à l'application de la nouvelle philosophie d'intervention du Ministère. Pour ce faire, elle a entretenu une collaboration privilégiée avec les agents économiques les plus aptes à susciter de nouvelles activités économiques et la création d'emploi, soit les PME les plus dynamiques et les entreprises en phase de démarrage.

Ainsi, la Direction générale a dû transformer les mandats de chacune de ses unités centrales, concevoir et expérimenter de nouveaux outils d'analyse et mettre en place une nouvelle unité administrative consacrée aux jeunes entrepreneurs. Elle a de plus réalisé un système intégré de diffusion de l'information, faisant du bureau régional un centre d'intervention de première ligne, capable de conseiller et de diriger l'entreprise dans sa résolution de problèmes.

Parallèlement à ces activités, la Direction générale a participé activement à la phase finale des travaux de la Commission québécoise sur la capitalisation des entreprises, de même qu'elle a assuré le suivi systématique de la presque totalité de ses recommandations. C'est ainsi qu'elle a largement contribué à la mise en oeuvre des principales mesures annoncées lors du Discours du budget en avril 1985.

Parmi ces mesures, celles ayant trait à la création de nouvelles sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (S.P.E.Q.) et à la conception d'un programme de prêt de capitalisation, constituent les éléments majeurs des recommandations de la Commission.

Par ailleurs, afin de permettre une plus grande intégration du processus d'intervention du Ministère auprès des entreprises, la Direction générale a révisé chacune de ses activités, confiant autant que possible aux responsables régionaux de chacun des dossiers les décisions finales relatives aux interventions dans les entreprises. Ce mode d'opération a l'avantage d'alléger et d'assouplir la prise de décisions tout en réduisant considérablement les délais.

Finalement, la Direction générale a poursuivi sa collaboration avec les associations d'affaires et les institutions d'enseignement supérieur, ce qui lui a permis d'assurer le développement et la mise à jour de ses connaissances sur la problématique des PME.

La Direction des services aux entreprises commerciales

La Direction a pour mandat de favoriser l'accroissement de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises, et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle voit également à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage l'achat par les réseaux de distribution de biens de consommation fabriqués au Québec.

Principales réalisations en 1984-1985

Les regroupements de commerces constituant une façon pour le marchand de réduire ses coûts et d'augmenter son chiffre d'affaires, la Direction continue de supporter la formation de regroupements. Deux associations commerciales ont ainsi été mises sur pied dans le secteur des services funéraires.

La Direction poursuit la publication de la collection de brochures techniques «L'expansion de votre commerce», traitant des différents modes de regroupement tels que le franchisage, l'acquisition, la fusion et le succursalisme. Cette série s'adresse aux entreprises commerciales plus dynamiques.

Le programme d'aide à la gestion, pour sa part, s'est traduit par l'intervention de conseillers dans 654 dossiers ayant trait à l'administration, au financement, à la commercialisation et à l'aménagement. De plus, 13 séminaires sur la planification budgétaire ont été dispensés à 195 hommes d'affaires.

Les interventions faites dans le cadre de la Loi sur les sociétés d'initiatives et de développement d'artères commerciales (SIDAC), ont permis la formation de 12 nouvelles associations. D'autre part, la Direction a accordé son soutien technique à la réalisation de 5 études, menées par autant d'associations de marchands, destinées à revitaliser les centres-villes, de même qu'elle a continué d'appuyer techniquement le Regroupement des centres-villes du Québec.

Dans le cadre de son objectif d'assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique, la Direction participe à l'organisation de salons de sous-traitance ou de salons commerciaux. Ses publications, notamment le «Guide des commerçants» et «Pour réussir une exposition» ont connu un aussi grand succès de librairie que l'an dernier. De plus, la Direction a effectué des études afin d'accroître la part des produits manufacturés au Québec dans différents secteurs commerciaux, en utilisant davantage les grands réseaux de distribution.

Enfin, la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux a été remplacée par une nouvelle législation qui permet une application plus efficace de ses dispositions. Elle a donné lieu à 187 poursuites.

La Direction de l'aide à l'implantation industrielle

Cette direction a pour mandat d'assurer la présence des structures d'accueil, tant humaines que physiques, nécessaires au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Plus spécifiquement, cette direction gère un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. En vertu de la nouvelle Loi sur les immeubles industriels municipaux, permettant aux municipalités de créer leurs parcs industriels, elle apporte une aide technique pour la localisation et l'aménagement des parcs, en plus d'en contrôler le développement. Elle doit aussi, en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, assurer aux projets industriels des infrastructures adéquates à leur bon fonctionnement.

De plus, elle gère le Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Elle voit à la production et à la diffusion d'informations à l'intention des agents de développement industriel. La Direction émet également des avis dans le cadre du processus d'aménagement du territoire.

Principales réalisations en 1984-1985

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, près de 70 corporations de développement économique ont bénéficié en 1984-1985 de subventions totalisant plus de 4 millions de dollars. Dans le cadre de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, sanctionnée en début de l'exercice, la Direction a approuvé 134 transactions immobilières totalisant une superficie de 917 000 mètres carrés. Ces projets nécessitent des investissements évalués à un peu plus de 101 millions de dollars et contribueront à la création de 901 emplois.

En tant que maître d'oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi son travail d'aménagement auprès de 23 projets industriels représentant des investissements de 907 millions de dollars, la création de 2 900 emplois et le maintien de 4 300 autres. Cette entente ayant pris fin en mai 1984, la Direction a aussitôt participé à la négociation d'un nouvel accord bilatéral. Le premier volet de l'entente signée à la fin janvier 1985 concerne l'implantation des projets industriels impliquant des investissements d'au moins 1 million de dollars. Quatre projets ont déjà été recommandés en vertu de cette entente. Ils totalisent des investissements de 90 millions de dollars qui créeront 180 emplois et en consolideront 630 autres. Des subventions de 5,5 millions de dollars contribueront à la réalisation de ces projets.

Dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal, deux projets ont été acceptés. Situés dans le quartier Pointe-Saint-Charles, ils devraient permettre la remise en disponibilité d'environ 400 000 mètres carrés de terrains et la création, la relocalisation ou le maintien de près de 3 500 emplois.

Au chapitre des publications, la Direction a poursuivi la production du Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises, distribué par l'Éditeur officiel du Québec et celle du Répertoire des parcs industriels du Québec.

La Direction a dirigé une étude visant à faciliter la mise en place d'un système de traitement et de diffusion d'information économique, technique et financière à l'intention des entreprises. Ce système s'appuiera sur une base de données informatisées et sur des équipements bureautiques modernes garantissant aux utilisateurs une grande facilité d'accès.

Enfin, la Direction a émis des avis reliés à ses champs d'intervention, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la protection du territoire agricole et d'études d'impact sur l'environnement. Elle a de plus effectué la présélection d'emplacements industriels pour les Grands projets.

La Direction des services aux entreprises industrielles

Cette Direction a pour objectif d'améliorer la qualité de gestion chez les dirigeants de PME manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans chacune des fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing et informatique), fournissent sur demande des services de consultation spécialisés.

Afin de maintenir la qualité de ses services, la Direction est responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion tant pour son usage propre que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est aussi chargée de maintenir à jour et de diffuser la connaissance sur les principales fonctions d'entreprises de même que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des cours et séminaires destinés aux dirigeants de PME.

Principales réalisations en 1984-1985

Le conseil-gestion constitue l'activité principale de la Direction. Pendant l'année, elle a étudié 294 dossiers d'entreprises à fort potentiel de croissance, référés par les directions régionales. On compte 349 dossiers actifs exigeant des interventions en profondeur,

alors que 296 cas ont pu être réglés. Enfin, 452 cas à caractère urgent ont fait l'objet d'interventions ponctuelles.

Par ailleurs, afin de suivre la nouvelle approche adoptée par le MIC, et de répondre aux besoins plus sélectifs des dirigeants des entreprises les plus dynamiques, la Direction a entrepris la révision du contenu de tous ses séminaires. Celle-ci devrait être terminée à la fin juin 1985. Entre-temps, la Direction a continué d'offrir 12 séminaires sous leur ancienne formule, auxquels se sont inscrits 175 participants. Dès septembre 1985, la Direction offrira 26 séminaires hautement spécialisés.

Enfin, le personnel de la Direction assiste à tous les événements relatifs à la gestion d'entreprise en plus de participer, dans la plupart des cas, à la définition de leur contenu, comme ce fut le cas pour le colloque MIC/GQE sur la gestion de la qualité.

La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs

Cette direction, mise sur pied en 1984-1985, a pour buts d'assurer la gestion centrale des programmes facilitant l'incorporation de jeunes gestionnaires compétents aux équipes de direction des PME, d'appuyer le démarrage d'entreprises dirigées par des jeunes et de développer des mesures à cet effet et enfin de renforcer une fonction stratégique en difficulté dans une PME.

Principales réalisations en 1984-1985

Ainsi, les programmes UNI-PME et Outils de gestion ont été modifiés et reconduits pour une période de trois ans. Ces programmes, qui ont connu un succès remarquable dans le passé en raison de leur efficacité, de leur qualité au niveau de l'intervention et de leur propension à créer des emplois, ont respectivement bénéficié de budgets supplémentaires de 2,2 millions et de 3 millions de dollars en 1984-1985. Un programme favorisant le développement du marketing dans les P.M.E., Gestion-marketing, a également été reconduit pour 1,8 million de dollars. Pour sa part, le programme Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs a permis de verser 427 000 dollars pour la prise en charge des intérêts des emprunts effectués par ses jeunes bénéficiaires. Le nombre de candidats et d'entreprises touchés par ces programmes sont reproduits dans la section du rapport concernant les directions régionales.

Enfin, la Direction a entrepris des études sur différents aspects de l'entrepreneurship québécois et ces dernières devraient bientôt donner lieu à la mise en oeuvre de nouveaux supports pour ces champs d'activité.

Normalisation

Le Bureau de normalisation du Québec

Le B.N.Q. établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec. Ces normes s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits spécifiques, délivre des certificats de conformité à des fabricants, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. De plus, il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes; assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec et en favorise l'utilisation; rédige un répertoire de ces normes; identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec, et représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1985

Administrateurs	2
Professionnels	15
Agents de maîtrise	1
Employés de bureau	9
Total	**27**

Principales réalisations en 1984-1985

Normes

Cette année, le Bureau a émis 76 normes, grâce à la participation de près de deux milles personnes regroupées en plus de 200 comités. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du B.N.Q. Les demandes ont donné lieu à la distribution de 220 000 exemplaires de normes. Le catalogue, maintenant disponible chez l'Éditeur officiel du Québec, contient plus de 1 360 normes.

Certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le B.N.Q. a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole bien établi d'inspection. Le but est de pouvoir identifier les produits qui sont régulièrement conformes aux normes prescrites. Le consommateur qui voit la marque du B.N.Q. sur un produit a la certitude que ce produit est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 16 nouveaux produits ont été testés et les produits de 141 usines ont été certifiés.

Gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le B.N.Q. au fabricant qui désire que son produit soit certifié, concerne la pratique de la gestion de la qualité à l'usine. De cette manière, le fabricant s'engage à rechercher la qualité et à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir couramment des produits dits de qualité.

Agrément des laboratoires

Le système d'agrément des laboratoires, encore en voie de formation, garde en suspend certaines demandes jusqu'à la réception de renseignements supplémentaires qui lui permettront d'y donner suite. Tout porte à croire que le système fonctionnera normalement lors du prochain exercice.

Activités internationales

Le B.N.Q. entretient des relations particulières avec les organismes nationaux de normalisation de quelques pays francophones, dont ceux de l'île Maurice, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire et du Zaïre. Certains d'entre eux envoient des stagiaires au BNQ afin de les initier à la pratique de la normalisation. C'est évidemment avec l'Association française de normalisation (AFNOR) que les échanges sont les plus anciens et les plus constants. Le B.N.Q. participe également aux comités sur la normalisation internationale.

Codification

L'application du système de codification du B.N.Q. est en voie de se généraliser. Le système, offert à ceux qui en ressentent le besoin, a déjà été adopté par le ministre de l'Éducation et certains cégeps. De plus, on étudie, à la demande du Conseil du trésor, la possibilité d'étendre son application à l'échelle du Gouvernement.

Information

Le Bureau de normalisation s'avère un centre d'information de plus en plus apprécié de la communauté industrielle. En effet, le B.N.Q. répond à plus de deux cents (200) demandes de renseignement par mois. Son service de bibliothèque, destiné au normalisateur, est également offert au public pour consultation. L'on y trouve les collections à jour des normes internationales, de celles de la plupart des pays industrialisés et de celles de certaines grandes municipalités ou de grands fabricants. Cela représente plus de 150 000 normes.

Par son engagement passé dans l'implantation du système international de mesure, le B.N.Q. demeure un centre de renseignement sur son application à toutes les activités industrielles ou commerciales. Grâce à une entente concernant l'échange de renseignements entre le L.N.E. et le B.N.Q., les habitués du service

d'information du B.N.Q. ont maintenant accès à une importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et en Europe.

Industrie touristique

La Direction générale du tourisme

L'objectif principal de cette direction générale est de promouvoir le tourisme sur le territoire du Québec. Elle participe donc à l'élaboration de politiques et de programmes destinés, d'une part, à susciter la demande en matière de tourisme afin d'accroître les revenus de cette industrie et, d'autre part, à diversifier les services et les aménagements touristiques afin de les adapter aux nouveaux besoins économiques et sociaux. Elle administre aussi certaines lois touchant son secteur.

Les directions du marketing et du développement touristique se partagent ces activités, alors que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie est chargé de la formation professionnelle, du perfectionnement et du recyclage de la main-d'oeuvre.

En septembre 1984, la Direction générale du tourisme passait sous la responsabilité d'un ministre délégué, M. Marcel Léger. La loi créant le ministère du Tourisme a été votée par l'Assemblée nationale en décembre 1984 et ratifiée le 18 du même mois. Cette loi prévoit la formation d'un Conseil québécois du tourisme composé de douze membres.

Le ministre du Tourisme est également responsable de l'application de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

Le nombre des effectifs approuvés par le Conseil du trésor, le 18 décembre 1984, a été établi à 382 postes réguliers, plus 12 postes d'employés en disponibilité dans le secteur de l'hôtellerie. Ce total résulte du transfert en bloc de 333 postes de la Direction générale du tourisme, de 23 postes provenant des autres secteurs du M.I.C. (principalement l'administration) et de l'ajout de 26 nouveaux postes.

La Direction du marketing

Conjointement avec les associations touristiques régionales et les principaux intervenants du secteur touristique, la Direction du marketing a mis à jour son plan de marketing pour les années 1984 à 1987. Cet exercice avait pour but d'orienter les efforts en fonction des besoins de l'industrie touristique (de créer des occasions d'affaires), de manière à obtenir une meilleure concertation.

En 1984-1985, la Direction du marketing s'est vu octroyer un budget d'environ 13 millions de dollars pour l'ensemble de ses activités.

Le Service de la commercialisation

Le Service a multiplié ses interventions auprès des agents générateurs de tourisme par le biais de participation à plusieurs activités. À titre indicatif, mentionnons:

- 62 tournées de familiarisation impliquant 1 987 professionnels du tourisme;
- 141 séminaires et foires commerciales spécialisées;
- l'accueil de 639 décideurs ou influenceurs dans le cadre de la sollicitation de congrès et de voyages motivation au Québec, et promotion en territoire auprès de 2 585 influenceurs et décideurs;
- participation conjointe aux programmes de promotion de 38 entreprises.

En outre, une attention particulière a été portée aux grossistes développant des forfaits dans différentes régions du Québec. Le Service les a supportés non seulement dans la mise sur pied de nouveaux forfaits mais aussi dans leur promotion. À titre d'exemples, mentionnons Adac Reisen en Allemagne, Japan Travel Bureau au Japon, Brennan Tours aux États-Unis et Club Voyage au Québec. En 1984-85, le Service a participé aux grands événements promotionnels et incité avec succès l'entreprise privée à y participer sous l'appellation Tourisme Québec. Ainsi fut assurée une présence à la Foire de Berlin, au World Travel Market de Londres ainsi qu'à la Foire du tourisme à Paris.

Sur les marchés américain et canadien, le Service a participé à plusieurs foires et expositions ayant une valeur significative pour l'industrie québécoise, dont:

- Rendez-Vous Canada;
- American Bus Association Marketplace (20 intervenants);
- National Tour Broker (États-Unis) (15 intervenants) (Session printemps et automne);
- en outre, le Service a organisé ou participé à la sollicitation des congrès et voyages motivation dans les foires suivantes:
- American Society of Association Executives Show (ASAE) à Washington (10 entreprises participantes);
- Incentive Travel Meeting and Executives Show (ITME) à Chicago (5);
- Life Insurance Marketing & Research Association (LIMRA) à Boston (10);
- Institut des directeurs d'associations (IDA) à Boston (10 intervenants).

Mentionnons également la participation aux activités de promotion avec les villes de Montréal, Québec et Hull appelées «Québec Days» dans les villes de New York (10 entreprises participantes), Chicago (9), Washington (11).

Enfin, le Service a intensifié ses envois postaux promotionnels auprès des membres d'associations ayant tenu leur congrès au Québec. Il a aidé financièrement dix-huit chapitres locaux d'associations nord-

américaines et internationales à soumettre la candidature de villes québécoises pour la tenue de congrès dont, à titre d'exemples:

— World Congress of Nuclear Medicine;
— World Energy Conference;
— Congrès international du notariat latin.

Le Service de la publicité

L'événement Québec 1534-1984 a donné le ton aux deux campagnes d'été destinées aux marchés hors-Québec. Au niveau du marché américain, la thématique «Québec, the vacation with la différence» fut reprise de nouveau en 1984. Par ailleurs, pour la première fois dans son histoire et suite à l'initiative du Ministère, le prestigieux New York Times consacrait un encart spécial sur les «Grands Voiliers». Cette campagne fut appuyée par des placements à la télévision et dans les grands quotidiens. À la fin de la saison, on enregistrait une hausse significative des demandes d'information sur le Québec.

Considérant la proximité du marché et la forte concurrence de ses propres festivités estivales, un thème mettant l'accent sur l'événement majeur de notre été fut retenu pour l'Ontario. Sous l'invitation «Come celebrate 450 years of history», la campagne ontarienne fut diffusée au moyen de panneaux-réclame, de magazines et de journaux. L'encart du New York Times fut également repris dans les quotidiens de Toronto et d'Ottawa. À l'exemple de l'année précédente, cette campagne a connu une augmentation de plus de 300 % des réponses.

Pour la troisième année consécutive, une campagne de ski fut lancée auprès des skieurs et des clubs de ski ontariens et américains. Sous le thème «Québec Skiing à la française», cette campagne fut diffusée au moyen de magazines spécialisés, de quotidiens et à la radio. Celle-ci a connu un rendement d'au moins 70 % supérieur à la campagne de 1983-84. Elle a également mérité le prix Anik 1985 de TIAC (Tourism Industry Association of Canada) à titre de meilleure campagne touristique gouvernementale.

Le Ministère lançait en 1984-1985, une première campagne motoneige auprès des marchés ontarien et américain. Cette campagne fut développée essentiellement dans le but de sonder l'intérêt des motoneigistes étrangers à l'égard du Québec. Les résultats obtenus ont confirmé l'existence d'un marché potentiel intéressant.

En collaboration avec les hôteliers de Montréal, le Ministère reprenait sa campagne de courts séjours d'hiver au Québec. Sous la bannière «Montréal Winter Break», la campagne s'adressait principalement aux marchés limitrophes du Québec et fut diffusée au moyen de quotidiens. La campagne a généré la vente de plus de 2 500 forfaits spécialement conçus pour celle-ci.

Dans le secteur de la chasse et de la pêche, une étude de marché a été complétée auprès des territoires hors-Québec dans le but d'évaluer la demande potentielle à l'égard du produit chasse au Québec. Sur la base de l'information recueillie, une stratégie de mise en marché du produit sera développée.

Le Ministère a également participé à plusieurs expositions s'adressant aux consommateurs et consacrées aux produits du ski et du plein air. Ces expositions se sont tenues dans des villes importantes de l'Ontario et des États-Unis.

En ce qui a trait au marché québécois, le Service a poursuivi l'approche par segmentation de marché et proposé au moyen de messages radio, de panneaux-réclame, d'annonces de magazines et de journaux, cinq thèmes de vacances au Québec. Cette campagne a été appuyée par un encart interministériel (MLCP — MAC — MICT) distribué dans les principales villes du Québec. Le Service a également participé à une campagne promotionnelle avec les Autobus Voyageur.

Pour la deuxième année, le Service a diffusé une campagne de publicité auprès des touristes français. Douze magazines ont diffusé, au cours des mois de février, mars et avril, la thématique «Québec, porte d'entrée de l'Amérique du Nord». Les demandes d'information reçues ont considérablement dépassé les attentes.

Le Service des relations publiques

Certaines responsabilités sont dévolues au Service des relations publiques: l'accueil de journalistes spécialisés dans le domaine du tourisme et une participation à des événements spéciaux à caractère touristique dans le but d'obtenir dans l'immédiat une publicité favorable au Québec.

Ainsi, près de 550 rédacteurs touristiques ont visité la majorité des régions touristiques québécoises lors de 175 tournées de familiarisation. Près de 150 de ces rédacteurs touristiques sont venus lors de l'événement 1534-1984. De plus, près de 185 chroniqueurs et influenceurs de groupes reconnus dans le domaine de la chasse et de la pêche ont participé à des tournées de familiarisation afin d'augmenter le niveau de notoriété du produit chasse et pêche du Québec. Nos efforts à cet effet se sont concentrés principalement sur les marchés américain et ontarien.

Le Service fut associé aux événements touristiques majeurs principalement au cours de la dernière année. Notons, d'une part, la visite papale, le Grand Prix Labatt du Canada, le Challenge de tennis

Player's, le Festival international des montgolfières du Haut-Richelieu et, d'autre part, le Festival de Jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, le Festival des films du monde, et bien d'autres.

La qualité des activités d'accueil mises sur pied lors de ces événements (réception, stands d'information, tournées de familiarisation à l'intention des participants, etc.) a laissé une image positive du Québec aux journalistes et invités de marque. Conjointement avec l'Association technique du tourisme, le Service a collaboré à la mise sur pied du deuxième Salon Vacances Québec destiné aux consommateurs montréalais.

Finalement, une association avec Télémédia, sur une base saisonnière, a permis le développement de campagnes à caractère institutionnel visant une meilleure sensibilisation de la population québécoise à l'hospitalité et aux différents produits touristiques régionaux.

Le Service de l'accueil et des renseignements touristiques

Près de 800 000 touristes se sont présentés aux neuf maisons permanentes et aux kiosques saisonniers pour obtenir des renseignements. Par ailleurs, 255 permis d'exploitation de stands de renseignements ont été accordés à des organismes régionaux et locaux sans but lucratif et intéressés à la promotion touristique. Le Service a répondu à 86 000 demandes écrites et reçu plus de 200 000 appels à son central téléphonique. Enfin, plus de 6 700 000 exemplaires de publications diverses ont été distribués, soit au Québec, soit à l'étranger, pour promouvoir notre destination touristique ou informer les touristes sur place.

Dans la mise en place de la politique d'accueil et d'information touristique du Ministère, le Service inscrit également les réalisations suivantes:

- une nouvelle politique, élaborée conjointement avec le ministère des Transports, visant à l'amélioration de la signalisation routière du produit touristique québécois;
- quatre guides touristiques régionaux, en collaboration avec les associations touristiques régionales;
- une entente conclue avec la ville de Montréal pour y implanter un centre international d'accueil et de renseignements (les études en cours permettront le début prochain des travaux de construction);
- des systèmes manuels de réservation d'hébergement mis en place dans toutes les régions touristiques en collaboration avec les associations touristiques régionales;
- les études préliminaires pour la conception du système informatisé de réservation d'hébergement et de renseignements touristiques.

La Direction du développement touristique

Le Service du crédit touristique

Ce service, responsable de l'administration de la Loi sur l'aide au développement touristique, informe et conseille les requérants de demandes d'aide financière soumises en vertu de cette loi, détermine la responsabilité des demandes et recommande le montant et la forme d'aide financière allouée.

De plus, il est appelé à fournir des avis sectoriels dans le cadre des programmes de financement des entreprises et des bourses d'affaires.

Au cours de l'année financière, le Service a reçu 209 demandes d'aide financière, auxquelles on doit ajouter 60 demandes reportées de l'exercice précédent pour un total de 269. De ce nombre, 139 étaient autorisées par le Ministère et transmises à la Société de développement industriel (S.D.I.), 35 étaient refusées et 43 retirées par les requérants.

Durant la même période, la S.D.I. a étudié 227 demandes, dont 88 reportées de l'année précédente, représentant 310 interventions d'aide financière. Quelque 109 entreprises se sont vu accorder 113 subventions totalisant plus de 20 millions de dollars, qui ont donné lieu à des investissements globaux de 102 millions de dollars de la part des entreprises. Cette aide a pu prendre la forme d'une garantie de prêt, d'un prêt de dernier recours, ou encore de la prise en charge d'une partie du coût des emprunts de l'entreprise. Au total, la moitié de cette aide a été accordée pour des projets provenant du sous-secteur de l'hébergement.

Le Service de l'analyse et de la programmation

L'année a été marquée par la publication d'un document intitulé «Le tourisme au Québec: Bilan et perspectives 1985-1988», provenant de la cueillette et de la compilation des principales données disponibles sur le produit et la clientèle touristiques.

Il faut également signaler la parution d'une analyse détaillée des déplacements de plus de 24 heures effectués par les Québécois à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec; la production et la diffusion de bulletins statistiques mensuels sur des indicateurs touristiques, tels que les taux d'occupation des hôtels et des campings, les données sur les attraits touristiques, les déplacements de touristes via les frontières et les demandes de renseignements touristiques.

Le Service a effectué un sondage afin de mesurer le degré de satisfaction à l'égard de la brochure du Ministère sur la région de Québec. Un autre sondage a servi à l'évaluation de la perception du produit «ski alpin» auprès des Ontariens et Américains venus skier

au Québec durant l'hiver 1983. Par ailleurs, le Service a géré le projet d'étude du marché de la chasse sportive en Ontario et aux États-Unis.

Le Service a assuré aux intervenants du Ministère le soutien technique relatif aux données de base sur les clientèles et les produits touristiques. Il a évalué la campagne publicitaire de l'été 1984, de même que le système de téléphonie destiné à l'accueil et aux renseignements touristiques. Il a participé à la préparation du Sommet économique de l'Estrie à titre de représentant et de spécialiste du tourisme. Il a aussi assuré le suivi des décisions du Sommet économique du Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau et de Québec.

Il a participé à la réalisation des plans de développement touristique du Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau et du Coeur-du-Québec.

Enfin, une réalisation importante: l'établissement des orientations en matière de tourisme de 54 municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre des articles 11 et 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125).

Le Service de l'hôtellerie

Application de la Loi sur l'hôtellerie

En mai 1984, le Ministère complétait la révision de la Loi sur l'hôtellerie et du Règlement sur les établissements hôteliers et les restaurants. Les diverses modifications apportées à la législation ont entraîné de nombreuses modifications aux procédures de travail, aux divers formulaires utilisés et aux programmes informatiques.

À ce jour, en regard de l'application de la Loi sur l'hôtellerie, les diverses catégories d'établissements détenteurs d'un permis hôtelier sont les suivantes: établissements hôteliers (1 850), restaurants (13 000) et campings (800).

Les principales tâches administratives nécessaires à l'administration de cette législation sont les suivantes:

- émission des permis et perception des droits inhérents à ces permis (plus d'un million de dollars par an);
- réception et enregistrement des déclarations annuelles des prix pour les établissements hôteliers et les campings;
- publication et contrôle des cartes du prix des chambres des établissements hôteliers;
- inspection des établissements dans les cas prévus à la législation et toute inspection jugée nécessaire;
- réponse aux plaintes des touristes;
- participation à divers comités reliés à l'application de la Loi sur l'hôtellerie.

Classification des établissements hôteliers et des salles à manger d'hôtel

Depuis 1968, le personnel du Service procède à la classification annuelle de l'ensemble des établissements hôteliers du Québec (environ 2 000) et des salles à manger (environ 400). La procédure adoptée en 1984-1985 se décompose comme suit:

- visite annuelle des établissements et notation de renseignements pertinents (au moyen de critères pré-établis consignés sur des formulaires spécialisés);
- production d'un rapport de classification;
- étude et analyse des rapports par le personnel spécialisé;
- présentation des rapports au Conseil du tourisme et discussion des cas litigieux;
- décisions du Conseil du tourisme;
- avis aux détenteurs de permis, dans le cas de baisse de la classification;
- mise à jour des données en vue de la publication annuelle du «Guide d'hébergement».

Catégorisation des campings

Les fonctionnaires du Service de l'hôtellerie procèdent aussi, depuis plusieurs années, à la catégorisation des campings du Québec en vue de fournir aux touristes une information de base quant aux prix et aux services offerts. Ces renseignements sont consignés par un inspecteur sur des formulaires spéciaux compilés au moment de la visite annuelle. Ils font ensuite l'objet d'une publication annuelle: le «Guide des campings du Québec».

Les inspecteurs ont également complété la cueillette des données relatives à l'accessibilité des divers campings du Québec pour les personnes atteintes d'un handicap physique. Cette tâche a été exécutée au profit de Kéroul, organisme voué au tourisme pour les personnes handicapées physiques.

Par ailleurs, outre une présence accrue auprès des diverses associations d'hôteliers et de restaurateurs, le Service de l'hôtellerie a participé à diverses activités relevant de son mandat, comme des expositions et des colloques.

Conformément au protocole d'entente conclu avec la Corporation Québec 1534-1984, le Service a consenti un prêt de service à la Corporation aux fins de

l'inspection et de l'accréditation des chambres en résidence privée. Le Service a également supporté le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec à Dolbeau aux mêmes fins.

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Mission et activités majeures

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a pour mission de répondre aux besoins de formation, de perfectionnement et de recyclage du personnel et de la main-d'oeuvre de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme québécois.

À cet effet, l'Institut dispense des programmes de formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial dans le cadre de ses cours réguliers et de ses cours d'éducation des adultes.

L'Institut a également le mandat de conseiller la petite et moyenne entreprise du secteur touristique et de mener des recherches appliquées; d'où l'existence en son sein d'un Centre de consultation en gestion et d'un Centre de recherches technologiques.

Dans le domaine de la formation hôtelière, l'Institut poursuit son action de coopération internationale en collaboration avec le ministère des Relations internationales.

Principales réalisations

En remplissant son mandat de formation professionnelle auprès de ses 4 835 élèves, l'Institut a accompli, dans le cadre de ses activités d'enseignement, de recherche, de conseil-gestion et de collaboration nationale et internationale, les réalisations résumées ci-dessous.

Dans le cadre des activités d'enseignement, notons:

— la mise à jour et l'adaptation des stages de fin d'études en fonctions des programmes révisés de Techniques de gestion hôtelière et de Techniques de gestion des services alimentaires;

— l'implantation d'un programme d'aide aux étudiants en difficulté d'apprentissage;

— l'élaboration d'une étude sur le profil de formation des programmes du secteur professionnel offerts à l'Institut en collaboration avec l'industrie;

— la réalisation de cours de recyclage dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le Centre d'emploi du gouvernement fédéral;

— la réalisation de cours de perfectionnement dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration en collaboration avec le ministère de l'Éducation et la Commission de formation professionnelle;

— la mise sur pied, par le secteur de l'éducation des adultes, de cours sur mesure répondant aux besoins exprimés par différents organismes.

Dans le cadre des activités de «Québec 1534-1984», il faut signaler:

— l'échange d'élèves avec le Lycée de Dinard (France) pour l'élaboration et le service d'un banquet;

— la préparation des menus par des élèves de l'Institut durant la traversée du SS Mermoz.

On relève par ailleurs la participation des élèves à divers concours québécois d'art culinaire.

L'hôtel de l'Institut a poursuivi ses activités dans le cadre de sa mission de formation des élèves par les stages, dont l'un des objectifs est de refléter le plus fidèlement possible les diverses situations du marché du travail. Un total de 299 élèves réguliers ont effectué un stage. À ce nombre s'ajoutent 480 participants des petites et moyennes entreprises venus assister aux séminaires d'administration hôtelière.

Dans ce contexte, l'hôtel de l'Institut a accueilli, au cours de l'année financière, la clientèle suivante:

Hébergement:	20 560 clients
Salle à manger:	56 650 clients
Banquets:	17 960 clients
Bar:	4 120 clients

et a généré un revenu de 1 769 300 dollars.

Dans le cadre du programme de stages pratiques en milieu de travail, 478 entreprises ont offert 704 postes aux stagiaires pour un stage d'été, de fin d'études, de sensibilisation, etc.

Au niveau des activités de recherche et d'assistance technique, le Centre de consultation en gestion a édité un plan comptable pour auberge et restaurant, a révisé et réédité d'autres outils de gestion comme le pro forma pour restaurant et l'inventaire pour auberge et restaurant, l'équipement pour restaurant et l'état des résultats pro forma pour hôtel, motel et auberge.

Par ailleurs, le Centre a répondu à plus de 625 demandes de la part de la petite et moyenne entreprise touristique. De ce nombre, une cinquantaine ont bénéficié d'une gestion-conseil en profondeur.

Le Centre de recherches technologiques a pour sa part effectué des recherches qui ont porté sur: le patrimoine culinaire régional du Québec; la nouvelle cuisine québécoise; les services alimentaires des stations de ski du Québec; le potentiel touristique des

réserves indiennes du Québec; la commercialisation de la viande de caribou; les desserts de la cuisine traditionnelle du Québec adaptés aux besoins d'aujourd'hui; les menus de la table d'hôte touristique.

Il a également répondu à 35 demandes de consultations techniques de la part de l'industrie touristique et à 635 demandes de consultations ad hoc. Il a par ailleurs participé à la rédaction d'articles ou de recettes culinaires pour plusieurs médias en plus d'éditer, pour l'industrie touristique, des guides portant sur la standardisation des recettes culinaires, les principes d'aménagement d'un service alimentaire et l'élaboration d'un bar fonctionnel.

Selon une enquête effectuée par la Direction des services aux étudiants, 91,4 % des sortants de juin 1984 occupaient un emploi au 31 juillet 1984 et 8,6 % étaient en stage. Le Bureau de placement a comblé 842 des 2 694 offres d'emploi à temps plein, 140 des 222 offres d'emploi à temps partiel et 1 334 des 1 546 offres d'emploi occasionnel.

Le Service de la linguistique a répondu à 69 demandes de consultation provenant de l'industrie touristique. Il a collaboré avec l'Office de la langue française pour la recherche sur la terminologie spécialisée en hôtellerie et en restauration. De plus, il a préparé et publié 23 fiches linguistiques, répondant ainsi aux demandes les plus fréquentes.

Par ailleurs, il faut signaler la conception et la mise en train de trois programmes de relance du tourisme avec la collaboration des associations touristiques régionales et des associations professionnelles. Il s'agit de la formation des guides accompagnateurs régionaux, de soirées d'information sur l'accueil des touristes et de la préparation, de la publication et de la transmission aux restaurateurs d'un corpus de menus et de recettes régionales.

Dans le domaine de la collaboration internationale, les activités d'assistance technique au Lycée hôtelier d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) se sont poursuivies en collaboration avec le ministère des Relations internationales.

La Société du Palais des congrès de Montréal

Au cours de l'année 1984, la Société a réévalué sa structure administrative afin de tenir compte de l'expérience acquise depuis l'ouverture du Palais et de s'adapter à la réalité. Elle a mise en place une structure d'organisation qui s'est révélée fonctionnelle, efficace et plus conforme à la vocation de la Société. Cette structure lui permet d'intensifier ses efforts de promotion et de sollicitation sur les marchés cibles et de mieux desservir sa clientèle.

La Société a contracté des emprunts totalisant 80 millions de dollars afin de se porter acquéreur du bâtiment du Palais des congrès. Propriétaire depuis le 30 mars 1984, la Société a maintenu le contrat avec la Société de développement immobilier du Québec afin de compléter les travaux et de corriger les déficiences avec les divers entrepreneurs. Certaines modifications doivent encore être apportées, dont celles requises par les normes du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

À la suite de la réorganisation de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, la Société a décidé de lui confier la promotion et la sollicitation auprès du marché américain.

En collaboration avec le ministère du Tourisme, la Société maintient un représentant à Washington afin de favoriser un contact permanent auprès des sièges sociaux de diverses associations américaines et internationales.

Un représentant permanent a été affecté à Paris pour solliciter diverses associations européennes de statut international, en collaboration avec les délégations du Québec à l'étranger.

En 1984, la Société a accueilli 33 congrès, dont 4 de niveau international; 6 provenaient des États-Unis, 8 du Canada et 15 du Québec. De plus, 30 expositions commerciales et publiques se sont tenues au Palais, de même que 45 événements de nature diverse, totalisant 108 événements pour un taux quotidien d'activité de 82,97 %.

La Société estime que pour l'année financière 1984-1985, les activités tenues au Palais ont généré chez les 861 000 visiteurs des dépenses de l'ordre de 31 millions de dollars, lesquelles entraîneront des retombées économiques de 70 millions de dollars.

Les principaux événements ont été les suivants:

- Journées dentaires de l'Ordre des dentistes du Québec;
- American Newspaper Publishers Association;
- American Pharmaceutical Association;
- Chemical Institute of Canada and American Institute of Chemicals;
- Conférence internationale de développement social;
- Guide international;
- National Medical Association;
- Canadian Labour Congress;
- 11e Congrès des villes jumelées;
- Jaycees International;
- Salon international du prêt-à-porter;
- Canadian International Automative Show;
- Salon de la P.M.E.;
- Salon du meuble de Montréal.

Annexe A

Les directions régionales du ministère de l'Industrie et du Commerce

01. Bas-Saint-Laurent—Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3577
Bélino: (418) 722-3640

Bureau de New-Carlisle
59, rue Notre-Dame
New-Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél.: (418) 752-2220

02. Saguenay—Lac-Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, 1er étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél.: (418) 547-9336
Bélino: (418) 542-3306

03. Québec

Québec (Québec) G1S 2L4
Tél.: (418) 643-8993
Bélino: (418) 643-4099

Bureau de Beauce
11 535, 1re Avenue, bureau 504
Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 2C7
Tél.: (819) 228-9537
Bélino: (418) 228-0250

Bureau de Montmagny
68, rue du Palais-de-Justice
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Tél.: (418) 248-3331

04. Mauricie—Bois-Francs

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6776
Bélino: (819) 379-1924

Bureau de Victoriaville
Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Tél.: (819) 752-9781
Bélino: (819) 758-4306

05. Estrie

740, rue Galt Ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-0205
Bélino: (819) 566-2852

06 a. Montréal-Laval

Place Mercantile
770, rue Sherbrooke Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-5581
Bélino: (514) 4728

Bureau de Laval
1435, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 505
Laval (Québec) H7S 2C6
Tél.: (514) 668-6535
Bélino: (514) 662-1059

06 b. Laurentides-Lanaudière

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest, bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél.: (514) 436-6331
Bélino: (514) 432-9015

06 c. Région-Sud

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne, bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél.: (514) 873-4446

07. Outaouais

Place du Centre
Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél.: (819) 771-6239
Bélino: (819) 771-5025

08. Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau, bureau 220
Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél.: (819) 762-0865
Bélino: (819) 762-6496

09. Côte-Nord

10. Nouveau-Québec

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 589-5715
Bélino: (418) 589-6584

Annexe B

Les lois sous la responsabilité du ministre du Tourisme

— Loi sur le ministère du Tourisme

— Loi sur l'hôtellerie (L.R.Q., c. H-3)

— Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14)

Annexe C

Le personnel de direction au 31 mars 1985

Ministre	Marcel Léger
Directeur de cabinet	Gilles Corbeil
Sous-ministre	Jacques-Yves Therrien
Secrétaire du Ministère	Philippe Vaillancourt
Sous-ministre aux opérations	Michel Archambault
Sous-ministre au développement	Michel Carpentier
Directeur général de l'administration	Maurice Mathieu

Annexe D

Les délégations du Québec (tourisme seulement)

Atlanta

Délégation du Québec
Peachtree Center Tower, Suite 1501
230, Peachtree Street, N.W.
Atlanta, Georgia 30303
Téléphone: (404) 581-0488
Télex: 0054.2689

Boston

Délégation du Québec
Exchange Place
Corner of State and Congress Streets
19th Floor
Boston, Mass. 02109
Téléphone: (617) 723-3366
Télex: 0094.0683

Chicago

Délégation du Québec
35, East Wacker Street, Suite 2052
Chicago, Ill. 60601
Téléphone: (312) 726-0681
Télex: 0025.4339

Londres

Délégation générale du Québec
59, Pall Mall
London SW1Y 5JH
Téléphone: (011-44-1) 930.8314
Télex: 51.261618

Los Angeles

Délégation du Québec
700, South Flower Street, Suite 1520
Los Angeles, Calif. 90017
Téléphone: (213) 689-4861
Télex: 0067.7620

New York

Délégation générale du Québec
17 West, 50th Street
Rockefeller Center
New York City, N.Y. 10020
Téléphone: (212) 397-0200
Télex: 0012.6405

Paris

Centre québécois des coopérations industrielles
11 bis, rue de Presbourg
75016 Paris, France
Téléphone: (011-33-1) 500.9555
Télex: 42.620401

Tokyo

Délégation du Québec
Sannon Grand Building, Suite 501
14-2 Nagata-Cho, 2 Chome
Chiyoda-Ku, Tokyo 100 Japon
Téléphone: (011-81-3) 581-4618
Télex: J23842 TOKEBEC

Toronto

Bureau du gouvernement du Québec
20, Queen Street West
Suite 1004, Box 13
Toronto (Ontario) M5H 3S3
Téléphone: (416) 977-6060
Télex: 0622071

Washington

Bureau du gouvernement du Québec
1300, 19th Street Northwest, Suite 220
Washington D.C. 20036
Téléphone: (202) 659-8990
Télex: 0089.2731